

## Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 23 mars 2020, 13 h

---

### Séance tenue à huis clos le lundi 23 mars 2020 Salle du conseil de l'hôtel de ville, Édifice Lucien-Saulnier

---

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Les élus ci-après nommés étaient présents en grande majorité par téléphone et une minorité d'entre eux étaient présents en salle du conseil.

#### PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Puzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

#### ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Jérôme Normand.

#### AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice  
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

---

Le conseiller Sterling Downey invite les membres du conseil, présents dans la salle, à prendre place et les remercie tous de leurs présences étant donné les circonstances liées à la COVID-19. Il poursuit en demandant un moment de silence dédié aux Montréalaises et Montréalais qui font preuve de résilience, de civisme et d'entraide en ces moments difficiles de pandémie du coronavirus.

Puis, le conseiller Downey rappelle l'importance de suivre les consignes qui ont été acheminées, préalablement afin d'assurer notamment le bon déroulement de la séance et le respect de la démocratie dans le but de bien servir les citoyennes et les citoyens. En effet, la discipline et la collaboration de chacun sont essentielles aux travaux du conseil lors de cette séance hors du commun. De plus, le conseiller Downey informe les membres du conseil que des moyens ont été pris afin de bien respecter les mesures d'hygiène établies par le gouvernement du Québec, entre autres, le plan de la salle qui respecte la distance des deux mètres entre chaque élu présent en salle. Il dépose un nouveau plan de banquettes à cet effet.

Finalement, le conseiller Downey informe les membres du conseil que la période de questions du public sera traitée en début de séance. Il donne également les modalités particulières qui ont prévalu dans le contexte de cette séance exceptionnelle à huis clos; notamment le fait que la population ait été invitée à transmettre ses questions à l'avance aux membres du conseil via un formulaire web. Au total, l'Administration a reçu un lot de 99 questions dans lequel une pige au hasard s'est effectuée en webdiffusion afin de déterminer un ordre de lecture.

---

### 00.01 – Désignation du président d'assemblée

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de nommer les conseillers Sterling Downey à titre de président d'assemblée et Alan DeSousa, à titre de vice-président d'assemblée pour cette séance du conseil.

La proposition est agréée.

---

Le président d'assemblée, M. Sterling Downey, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

La leader de l'opposition officielle s'enquiert des mesures d'hygiène mises en place dans la salle afin d'assurer la sécurité des membres du conseil présents en salle.

Le président d'assemblée et le leader de la majorité, M. François Limoges, confirment à la leader de l'opposition officielle que toutes les précautions sanitaires ont été prises pour répondre aux exigences de la Direction de la santé publique.

Le président d'assemblée cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse Plante prend la parole et explique l'importance de tenir une séance du conseil, malgré la pandémie, et ce, pour répondre aux questions des citoyennes et citoyens et permettre le bon fonctionnement de la ville. Elle en profite pour remercier la « grande famille municipale » en citant de nombreux services municipaux essentiels, de même que tous ceux et celles qui effectuent leurs tâches à distance, en mode télétravail. Elle adresse également un remerciement tout spécial aux travailleurs de la santé. En terminant, elle interpelle la population métropolitaine et québécoise en les incitant à ne pas baisser les bras, à faire preuve de vigilance et de prudence, en réfléchissant à chacun des gestes posés, afin de respecter toutes les consignes de santé publique en vigueur.

Le président d'assemblée remercie la mairesse Plante pour son intervention et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle fait état de la gravité de la situation grave. Il mentionne les valeurs de résilience de la communauté, de même que le savoir et l'expertise de notre société pour passer au travers de cette épreuve. Aussi, il vante le travail de plusieurs acteurs clés de notre société qui sont au front pour soutenir la collectivité, notamment ceux dans le milieu de la santé et dans les services municipaux. M. Perez réitère l'entière collaboration de l'opposition officielle pour les nouvelles procédures de ce conseil hors de l'ordinaire, et ce, afin de préserver la démocratie.

Le président d'assemblée remercie le chef de l'opposition officielle pour son intervention.

---

Avant de procéder à la période de questions du public, le greffier de la Ville fait l'appel des membres du conseil.

---

**1 - Période de questions du public**

Le président d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Le président d'assemblée fait la lecture de 28 questions transmises par le public via un formulaire Web. L'ensemble des questions reçues par écrit par le public ont été déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

***Prendre note que toutes les questions du public reproduites au procès-verbal, ci-dessous et en annexe, apparaissent telles qu'elles ont été reçues, sans révision, ni modification.***

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Isabelle Arsenault	Mme Valérie Plante	Comment seront gérés les périodes de nettoyage des rues dès le 1 <sup>er</sup> avril en considérant le fait que tout le monde est à la maison? Contravention car les gens ne sortent pas déplacer leur auto? Stationnement des magasins fermés accessibles et gratuit au besoin?
Mme Marianne Paquet	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Bonjour. Dans la situation actuelle, est-ce que la ville va suspendre les interdictions de stationner de certains côtés de rue deux fois semaine à partir du 1 <sup>er</sup> avril? Il va être difficile de changer la voiture de côté avec les enfants, alors que les gens partent moins au travail. Et d'y penser aussi alors qu'on est en confinement. Ce serait vraiment aidant et je ne pense pas que le nettoyage des rues va être jugé essentiel en ce moment où tous les employés de la ville sont rapatriés à domicile ou presque. Je pense que ce serait une belle adaptation de l'arrondissement dans la situation actuelle. Des contraventions de stationnement alors qu'on a oublié de déplacer notre véhicule quand on est en confinement avec des enfants ou qu'on travaille des heures et des heures en hôpital. Ça ne sera pas aidant. Ni pour ceux qui sont sans salaire en ce moment.
M. Chris Eustace	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Municipal and school taxes are based on the city's property assessment roll...On January 24, 2018, I addressed Montreal City Council, regarding the idea of including the school tax bill with the municipal tax bill which is done in some Canadian jurisdictions. Two taxes on one bill could save money. The school tax bill in Montreal is set and managed by the Montreal Island School Tax Committee - Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM), which is administered by school board commissioners of the five Montreal Island school boards (3 French; 2 English) But on February 8, 2020, the government adopted Bill 40 which, simply put, eliminated school commissioners. Presently, the CGTSIM is not represented with French boards. Now is the perfect time for the municipalities to take over school taxes. Will the City of Montreal promote the idea with the provincial government

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Emma Nuara	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	In light of the strong likelihood that schools, businesses and places of work will continue to be closed for several weeks and that most people will be self-isolating at home, will the parking restrictions that are set to begin on April 1st still come into effect?
Mme Nina Khmielnitzky	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Est-ce que les restrictions de stationnement des différents arrondissements pourraient être abolies le temps que la crise de la COVID-19 se termine? Étant donné que les gens sont confinés chez eux, leur voiture est obligatoirement stationnée sur leur rue et rares sont les personnes qui en ville ont un stationnement privé. Dans bien des rues, à compter du 1 <sup>er</sup> avril, il faut déplacer sa voiture pendant 1 heure deux jours par semaine pour le nettoyage. Il semble illogique d'obliger tous ces gens à se retrouver sur la route en même temps alors qu'ils doivent rester chez eux.
À 13 h 31, le président d'assemblée précise qu'il autorise plus de trois questions sur le même sujet en raison des circonstances hors du commun liées à la pandémie de la COVID-19.		
Mme Myriam Thinel.	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Bonjour, ma question concerne les heures de stationnement dans la ville de Montréal. Dès le 1 <sup>er</sup> avril, plusieurs interdictions de stationnement vont recommencer dans la ville, afin de nettoyer les rues. Je me demandais, considérant le contexte où nous sommes appelés à rester le plus possible chez soi, ce qui signifie plus de véhicules stationnés et de gens en télétravail ou en quarantaine, si les périodes d'interdictions allaient être maintenues ou suspendues
Mme Kim Macaulay	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	For all the students in all levels of education, how will the students in current semesters be able to finish their terms and graduate? For most programs there is a sequence of classes students must take and the Coronavirus is disrupting that. How can the students / parents of students be reassured that their education path won't be completely derailed?
M. Cédric Robillard	Mme Valérie Plante	On nous rabâche les oreilles de rester chez nous, mais on rappelle aussi qu'il faut sortir prendre l'air !!! Il y a une confusion et c'est comme cela que se créent des rassemblements, en extérieur, certes, mais des rassemblements. Quelles mesures pourraient être prises pour sensibiliser les Québécois?
M. Alexandre Hamel	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Afin de ralentir la spéculation immobilière rendant le logement inabordable, la ville pourrait-elle considérer une augmentation majeure de la taxe foncière pour les propriétaires qui ne sont pas citoyens montréalais? Cette taxe pourrait être soustraite aux calculs de la régie du logement pour les augmentations de loyer. Elle pousserait les investisseurs à placer leur argent ailleurs afin de faire diminuer la valeur spéculative des logements ainsi que les loyers. Cette taxe ne pénaliserait donc pas les Montréalais et Montréalaises. Si la ville n'a jamais considéré cette possibilité, pourquoi? Y-a-t'il des raisons pour lesquelles cette solution est inapplicable?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Philippe Girard	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Allez vous lever les interdictions de stationner pour nettoyage des rues jusqu'à la fin du confinement obligatoire des citoyens? Il n'y aura pas de place pour tous si les gens sont à la maison
Mme Éliane Clavette	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	J'ai une question pour vous qui m'as été posé par de la parenté et je la juge pertinente pendant ces moments de crises : Puisqu'il y aura beaucoup plus de monde que d'habitude à la maison et de ce fait leur véhicule aussi, que se passera t'il avec les interdictions de stationnements lors des passages des balais nettoyeur de rue? Imposerons t- ils de façon méthodique une contravention aux citoyens? Merci et bon courage => ca va bien aller !
Mme Sylvie Fortier	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Bonjour, puisque nous serons confinés à la maison jusqu'au 1 <sup>er</sup> mai minimum, serait-il possible de suspendre l'interdiction de stationnement qui entre en vigueur le 1 <sup>er</sup> avril?
Mme Jennifer May	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	As the parent of a student presently enrolled at McGill University, I'm concerned about the upcoming mass moving day on May 1st. As it stands, my daughter, (who shares an apartment with 2 Americans who have returned to the USA and at this point, it is unclear when they will be able to return to Canada) has returned home to Northwestern Ontario, with plans to return to Montreal for the move as necessary. I'm also concerned about the possibility of Quebec adopting Newfoundland's stance of mandatory 14 day isolation when returning to the province, even from travel within our country. I'm certain my student is not the only one in this situation (what about foreign students?). What plans are in place should plans for isolation escalate into the lockdown mode? Will landlords have the right to dispose of tenants' belongings when the tenants cannot return to the city? What happens to lease agreements in this situation?
Mme Claudia Gonzalez	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	il est vrai que 60% seront réduits sur le loyer aux locataires et à partir de quel mois ce sera ? ... merci
<p>À 13 h 48, avant que la question de M. Stones ne soit répondue, le président propose que les questions concernant les périodes d'interdiction de stationnement devant débuter le 1<sup>er</sup> avril soient omises puisque la réponse a été donnée plusieurs fois depuis le début de la période de questions des citoyens.</p> <p>Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, accepte dans la mesure où toutes les questions transmises par les citoyens soient inscrites au procès-verbal.</p> <p>Le président d'assemblée donne son accord à la demande de M. Perez et informe le greffier de la Ville de Montréal à cet effet.</p>		
M. Cédric Stones	Mme Valérie Plante M. Pierre Lessard-Blais (M. Éric Alan Caldwell)	Nous allons être en isolement pour 15 j pour notre retour de nouvelle Zélande. Nous avons une auto et j'ai lu dans La Presse que si nous changions pas de place notre auto nous risquons un ticket. Qu est ce que la ville propose pour les personnes en confinement qui ont une auto ?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Jacques Plante	M. Sylvain Ouellet (M. Éric Alan Caldwell)	Compte tenu de la baisse marquée des automobiles à cause des mesures d'isolation sociale liées au Coronavirus, et du fait que cela engendre une opportunité inouïe de repaver les routes principales dans avoir reçoit à des bloquages partielles, la ville prévoit-elle de faire des fermetures complètes de certains tronçons très abîmés pour faire une rénovation complète de la pavée? Coordonnez-vous avec Transports Québec pour fermer la 40 pour réparer la pavée très abîmée (spécialement entre la 15 et Lacordaire)?
Mme Cécile Zongo	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Madame Plante, A quand un un confinement total? Nous vivons au parc Lafontaine, nous voyons des groupes prenant des apéros ensemble, nous voyons des gens dans les rues se saluer en de faisant la bise, c'est dangereux. Il faut éviter la situation que vive les Européens. S'il vous plaît, instaurez un confinement. Merci et bonne semaine à vous. Cécile
M. Pascal Chamaillard	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Madame la mairesse, dans le contexte de crise que nous connaissons, l'annonce du report de l'échéance du deuxième versement des taxes foncières représente un geste, mais considérant la situation inédite, considérant l'impact que la crise actuelle peut avoir sur les particuliers et les entreprises qui sont aux prises avec des pertes de revenu importantes, considérant que les autres paliers de gouvernements ont annoncé des mesures plus accommodantes nous vous demandons de réexaminer la situation et de reporter le deuxième versement de taxes au 1er septembre prochain.
M. Francis Waddell	M. Benoit Dorais	Est-ce que la date butoir, le 30 avril à ma connaissance, sera reportée concernant la demande de révision du rôle foncier?
Mme Zhijuan Zhang	M. Robert Beaudry	Demande de fermeture des dépanneur dans les stations de métro Bonjour, Nous sommes les propriétaires des dépanneurs dans les stations de métro à Montreal. Durant cette période de pandémie, nous sommes très inquiètes de notre santé et sécurité. 1. Notre environnement de travail ne nous permet pas de suivre les consignes sanitaires pour se protéger et protéger nos clientèles. Nous ne pouvons pas garger une distance d'un mètre avec les clientèle .et nous n'avons pas d'accès à l'eau pour laver nos mains. Nous sommes exposés à des risques très élevés d'être infecté par le COVID-19. 2. Depuis la déclaration d'état d'urgence sanitaire au Québec ,le nombre de passagers dans les stations de métro a beaucoup diminué. nous n'avons plus de clients. nous avons perdu . À cause des deux raison, puisque nous sommes des commerces non essentiels, nous trouvons qu'il n'est pas nécessaire de garder l'ouverture pendant cette spécifique période.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Zhijuan Zhang	M. Robert Beaudry	<b>SUITE</b> - Nous avons essayés de contacter la STM. mais jusqu'à présent ,nous n'avons reçu aucune nouvelle ,De ce fait,je vous prie de communiquer avec la STM afin de nous permettre de fermer nos dépanners durant cette période de pandémie .
M. Christian Salette	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Bonjour, je suis graphiste, je pourrais vous faire le design gratuitement d'affiches pour un rappel de distanciation sociale
Marielle Levine	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	What will you do to help renters who have lost their income? The federal and provincial programs are not enough to help residential and commercial renters pay the inflated rents in this city, and many small businesses, self-employed people, and part time workers do not qualify for aid or will not receive anything before April rent is due. Also, what is the city going to do to help homeless people self-isolate during the pandemic?
M. Jean-Ricardo Andre	M. Sterling Downey	Pourquoi Montréal ne suit pas les protocoles par l'exemple des autres villes qui canceler leur conciels de ville, sans leur population et Vous mettez la vie de nos consiellers en danger?
M. Nicola Zoghbi	M. Craig Sauv� (M. �ric Alan Caldwell)	Chers �lu-e-s, Durant les derniers temps, la ville s'est donn�e comme objectif d'investir dans les transports durables. Ceci s'est d�montr� en partie avec la cr�ation de nouvelles voies r�serv�es aux autobus, permettant ainsi de rendre ce moyen de transport plus attrayant. Or, une zone floue entre le r�glement de la ville et le code de la s�curit� routi�re est interpr�t�e par les corps policiers en tant qu'interdiction aux cyclistes d'emprunter les art�res ayant une voie r�serv�e. �tant donn� l'objectif donn� par la ville d'augmenter la part modale du v�lo � 15 % d'ici 2029, est-ce que la ville compte corriger le tir pour officiellement permettre les v�los dans les voies r�serv�es aux autobus, lorsqu'une voie s�par�e aux cyclistes n'est pas possible? Une telle action serait autant plus pertinente dans le contexte de cette crise sanitaire, alors que les travailleurs essentiels et la population en g�n�rale sont pri�s par les autorit�s d'�viter le transport en commun, et que le v�lo repr�sente un moyen presque assur� de garder sa distance sociale avec ses concitoyens.
� 14 h 08, le pr�sident d'assembl�e rappelle aux membres du conseil pr�sents au t�l�phone d'ajuster leur microphone en mode muet lorsqu'ils ne prennent pas la parole.		
M. Lucien Pigeon	Mme Val�rie Plante (Mme Rosannie Filato)	Sujet - La responsabilit� personnelle envers nos proches Pr�ambule : Hier, mercredi le 18 mars, il y avait beaucoup de monde sur les plages de la Floride. Permettez-moi de faire la comparaison entre les cons�quences mortelles de le coronavirus (la COVID- 19) et les cons�quences mortelles de l'effondrement du climat.

<u>Question de</u> M. Lucien Pigeon	<u>À</u> Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	<u>Objet</u> <b>SUITE</b> - Question : Pourquoi ces gens qui n'ont pas de sens de responsabilité personnelle mettent-ils en danger mortel les autres sur la plage et pourquoi vous nos dirigeants politiques qui me semble avoir peu de responsabilité personnelle et politique faite vous comme ces baigneurs sur la plage en mettant en danger mortel des millions si pas de milliards de gens innocents par votre lenteur d'agir radicalement pour combattre un danger plus mortel que celui du COVID-19, celui de la catastrophe climatique, 18 mois après avoir adopté la déclaration de l'urgence climatique le 5 novembre, 2018?
M. Andre Nguyen	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	<p>Nous aimerions savoir comment accéder au subventions de la ville pour supporter notre entreprise durant et après la fermeture ordonné par le gouvernement provincial le 15 mars 2020.</p> <p>Nous avons des coûts fixes à adresser (loyer, assurances, hydro, etc...) que nous avons besoin de payer même durant la fermeture.</p> <p>À date, les mesures annoncé par les gouvernement fédéral et provincial ne s'adresse pas aux bars qui sont fermer.</p> <p>Le BDC et les 6 institutions financières ne prêt pas au bars.</p> <p>Ils ont juste un mandat pour prêter aux restaurants ou les ventes sont majoritairement nourriture et non pas alcool.</p>
M. Lindsay Morrison	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	<p>To whom it may concern, March 22 2020</p> <p>My name is Lindsay Morrison I am a board member of the NDG Commuity Council. I am also 35 year resident of NDG.</p> <p>Member of the NDG Commuity Council. I am also 35 year resident of NDG.</p> <p>I have been to meetings and have asked why the city council of Montreal is trying to close our Burrough's only police station. We haven't as of yet had satisfactory answers to our questions. We have not really had anything more than a pat on the back then been sent on our way. Almost 3000 people that have signed a petition to keep the station open. Does this mean nothing to the city? Do we have NO say in our own jurisdiction?</p> <p>We don't want to see a powerpoint seminar from the police deptatment telling us that this is a done deal. We need to beconsulted. Will lthe citizens be consulted?</p> <p>2 We have asked politely on more than one occasion. We want answers. Real answers. I have yet to hear or see nothing other than the local counsellors telling us how great this be. There have'nt provided any real answers. We have only second hand anecdotes of how about how wonderful this will be.</p> <p>There has been no supporting data. The citizens of the area are worried. Should that not count for something?</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Sylvain Laniel	M. François William Croteau (M. Benoit Dorais)	<p><b>SUITE</b> - WE WANT CONSULTATIONS not forgone conclusions. We want a moratorium on the closing of the station. The citizens of NDG are NOT happy with the lack of transparency. We want openness that should come with the closing of our ONLY police station. Thank you for listening.</p> <p>Dernièrement on apprenait que Rodgers déployait son réseau 5G aux centres des villes canadiennes Toronto, Vancouver, Montréal et Ottawa. Selon la carte de Rodgers (<a href="https://www.rogers.com/business/5g-network">https://www.rogers.com/business/5g-network</a>) il apparaît clairement que l'implantation de la 5G dépasse substantiellement la zone délimitée par le laboratoire urbain.</p> <p>Question 1) Est-ce que ce déploiement s'effectue à partir d'antennes installées sur du mobilier urbain de la ville? (Par exemple : lampadaires et pôles de signalisation)</p> <p>Il semble que la stratégie que la ville avait adoptée afin de minimiser le nombre d'antennes 5G sur son territoire ne fonctionne pas puisque chaque opérateur y va de son propre déploiement d'antennes et de sa technologie. Videotron avec Samsung, Bell et Telus avec Huawei et Rodgers avec Ericson.</p> <p>Question 2) Qu'est que la ville entend faire de nouveau pour minimiser le nombre d'antennes 5G déployées par les opérateurs sur son territoire?</p> <p>Merci.</p>

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), le président d'assemblée du conseil déclare la période de questions du public close à 14 h 21. Il remercie les 13 personnes s'identifiant comme femmes et les 15 personnes s'identifiant comme hommes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs doléances aux membres du conseil.

\* aucune personne s'identifiant comme autre n'a posé une question.

---

Le président d'assemblée, M. Sterling Downey, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

La leader de l'opposition officielle demande à l'Administration d'autoriser une prolongation de la période de questions du public étant donné le nombre de questions reçues.

Le président d'assemblée cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité exprime son désaccord à la requête de Mme Boivin-Roy, en s'appuyant sur l'entente préalable entre les partis.

Le président d'assemblée informe la leader de l'opposition officielle qu'étant donné la pandémie actuelle, et dans le but de respecter les recommandations gouvernementales qui y sont associées, il ne peut accepter sa demande de prolongation. Toutefois, il invite les membres du conseil à répondre par écrit aux questions non répondues du public.

À 14 h 24, le président d'assemblée cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

---

## 2 - Période de questions des membres du conseil

Le président d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Invite l'Administration à explorer de nouvelles mesures d'aide financière destinées aux citoyens et aux entreprises afin de faire face à la situation économique créée durant la pandémie / Offre la collaboration, l'expertise et la solidarité de l'opposition officielle en cette période de crise
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Demande le nombre d'employés jugés pertinent pour les services essentiels et non-essentiels, ainsi que le nombre d'employés qui utilise le télétravail avec le taux de réussite de cette technologie / Souhaite connaître le pourcentage d'absentéisme pour cause de maladie chez les cols bleus et demande si toutes les mesures d'hygiène sont renforcées pour assurer un environnement de travail sain à ceux qui sont présents

À 14 h 37, le président d'assemblée procède à un tirage au sort pour déterminer le rang des conseillères et conseillers qui souhaitent participer à la période de questions qui leur est allouée.

Mme Sue Montgomery	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Est-ce qu'il y aura un moratoire concernant la fermeture annoncée du poste de quartier du Service de police de la Ville de Montréal dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce? / Exprime son désaccord dans ce dossier
M. Abdelaq Sari	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Est-ce que l'Administration peut évaluer une autre solution pour faciliter l'accès des citoyens aux policiers des postes de quartier durant la pandémie du COVID-19? Est-ce que d'autres changements majeurs sont à prévoir prochainement dans le travail des policiers?
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Est-ce que l'Administration prévoit une révision du budget 2020 dans le contexte actuel? / Propose les services de la Commission sur les finances et l'administration

À 14 h 54, le président d'assemblée rappelle les consignes en salle du conseil à la suite de la question de privilège de M. Benoit Dorais concernant sa collation. Il répond plus précisément à la question de privilège de M. Dorais, en stipulant que seuls les verres et les contenants d'eau sont autorisés et qu'aucune nourriture n'est permise.

M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Quelles sont les stratégies qui seront mises de l'avant pour aider les clientèles les plus vulnérables, notamment les personnes âgées? / Suggère de diversifier les approches et offre son soutien pour aider cette cause
--------------------	---	---

M. Marvin Rotrand

Mme Valérie Plante  
(M. Benoit Dorais)

Demande à l'Administration de revoir le rôle d'évaluation foncière afin que les valeurs des propriétés reflètent la situation actuelle / Demande à l'Administration de faire pression auprès du gouvernement fédéral pour limiter les différents taux d'intérêt pendant la crise actuelle

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président d'assemblée déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 15 h 07.

---

Avant la poursuite de l'étude des points inscrits à l'ordre du jour, le président d'assemblée cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

À titre de suggestion pour les prochaines séances, la leader de l'opposition officielle propose d'arrêter la minuterie le temps de la pige des noms, afin de respecter entièrement le temps alloué à cette période de questions des membres du conseil.

Le président d'assemblée remercie la leader de l'opposition officielle et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, soulève un point de procédure selon le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, et demande une rencontre pour faire l'autopsie du déroulement de ce conseil exceptionnel tenu à huis clos. En effet, dans le but d'améliorer la collaboration entre les membres du conseil, il aimerait proposer de nouvelles mesures afin d'améliorer l'organisation d'un prochain conseil dans des conditions similaires.

Le président d'assemblée remercie le chef de l'opposition et assure que le suivi des commentaires sera effectué par le Bureau de la présidence

Le président d'assemblée cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

---

## **CM20 0197**

### **Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 23 mars 2020, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant l'article 7.14.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de reporter l'étude des articles 65.01 à 65.03 à la séance du conseil du 20 avril 2020.

La proposition est agréée.

---

Le débat se poursuit.

---

Le président d'assemblée, M. Sterling Downey, cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle propose également de reporter les articles 30.03, 42.09, 42.10 et 80.01 (20.29) à la prochaine assemblée du conseil.

Le président d'assemblée cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité prend la parole et informe le chef de l'opposition officielle qu'il n'est pas en mesure de consentir au report de ces articles et que cette proposition sera débattue à l'appel de chacun des points.

L'ordre du jour est adopté avec l'ajout de l'article 7.14 et le retrait des points 65.01 à 65.03.

Adopté à la majorité.

**Dissidence :** M. Marvin Rotrand

03.01

---

#### **CM20 0198**

#### **Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 24 février 2020**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 24 février 2020, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 19 mars 2020 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

#### **4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif**

Le président d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, pour la période du 1<sup>er</sup> au 29 février 2019.
  - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1<sup>er</sup> au 29 février 2019.
  - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1<sup>er</sup> au 29 février 2019.
-

## 5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

Le président d'assemblée appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 5.01.1 Résolution CA20 12065 du conseil d'arrondissement d'Anjou - Demander au conseil de la Ville de Montréal de limiter à trois (3) ans l'octroi de contrat en matière de déneigement sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou et de redonner aux arrondissements le pouvoir d'octroyer des contrats pour le transport de la neige.
- 5.01.2 Résolution CA20 170068 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Participation - « Une heure pour la terre 2020 » - 28 mars 2020 à 20 h 30.

---

## 6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucune réponse déposée.

---

## 7 - Dépôt

Le président d'assemblée appelle le point « Dépôt »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 février 2020.

---

### CM20 0199

#### **Bilan annuel 2019 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan annuel 2019 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil électronique.

07.02 1206643001

---

### CM20 0200

#### **Bilan annuel 2019 de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan annuel 2019 de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04 041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.03 1207146001

---

**CM20 0201**

**Bilan annuel 2019 de l'arrondissement de Montréal-Nord faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan annuel 2019 de l'arrondissement de l'arrondissement de Montréal-Nord faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04 041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.04 1207367002

---

**CM20 0202**

**Dépôt du rapport d'activités du trésorier pour l'exercice financier 2019 selon l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités***

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport d'activités du trésorier pour l'exercice financier 2019 selon l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, et le conseil en prend acte.

07.05

---

**CM20 0203**

**Dépôt du bilan annuel 2019 de la qualité de l'eau potable de 16 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan annuel 2019 de la qualité de l'eau potable de 16 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable, et le conseil en prend acte.

07.06 1207100001

---

**CM20 0204**

**Dépôt du bilan annuel consolidé 2019 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout, en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG05-002)**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan annuel consolidé 2019 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout, en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG05-002), et le conseil en prend acte.

07.07 1207518001

---

**CM20 0205**

**Dépôt des règlements débattus et adoptés par le Jeune Conseil de Montréal (JCM) à l'occasion de la 33<sup>e</sup> simulation tenue du 17 au 19 janvier 2020**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose les règlements débattus et adoptés par le Jeune Conseil de Montréal (JCM) lors de la 33<sup>e</sup> simulation tenue du 17 au 19 janvier 2020, et le conseil en prend acte.

07.08 1208215002

---

**CM20 0206**

**Dépôt du rapport annuel d'activités du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel d'activités du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.09 1205330002

---

**CM20 0207**

**Bilan annuel 2019 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides pour le territoire (04-041) à l'égard de son territoire**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan annuel 2019 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides pour le territoire (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.10 1200674002

---

**CM20 0208**

**Bilan annuel 2019 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation de pesticides (04-041) à l'égard de son territoire**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan annuel 2019 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation de pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.11 1205320001

---

**CM20 0209**

**Dépôt du rapport annuel 2019 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2019 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

Le présent rapport est référé à la Commission sur l'inspecteur général pour analyse et recommandation.

07.12

---

**CM20 0210**

**Dépôt du rapport des dépenses engagées pour répondre à la situation de force majeure engendrée par la pandémie de COVID-19, au montant approximatif de 500 000 \$, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec***

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport des dépenses engagées pour répondre à la situation de force majeure engendrée par la pandémie de COVID-19, au montant approximatif de 500 000 \$, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.13 1207848001

---

**CM20 0211**

**Ajout - Dépôt du rapport préélectoral - suivi de la lettre déposée par la vérificatrice générale au conseil municipal du 24 février 2020**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport préélectoral - suivi de la lettre déposée par la vérificatrice générale au conseil municipal du 24 février 2020, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.14

---

**11 - Dépôt de pétitions**

Le président d'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucune pétition n'est déposée.

---

À 15 h 31, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CM20 0212

**Approuver un projet d'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022 entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'entente entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec exécutés par la Ville de Montréal sur son territoire du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022;
- 2- d'autoriser la réception d'une contrepartie financière du gouvernement du Québec au montant de 4 821 884 \$ pour l'année 2020, 4 910 358 \$ pour l'année 2021 et 5 000 216 \$ pour l'année 2022;
- 3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

1193217001  
80.01 (20.01)

---

#### CM20 0213

**Exercer l'option de la deuxième option de prolongation, pour une période de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021 et autoriser une dépense additionnelle estimée à 30 412,04 \$, taxes incluses, pour l'approvisionnement de dispositifs de cadenassage concernant les activités au niveau aqueduc, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Novem Distribution inc. (CE17 0180), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 623 729,76 \$ à 654 141,80 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième option de prolongation, pour une période de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021 et d'autoriser une dépense additionnelle de 30 412,04 \$, taxes incluses, pour l'approvisionnement de dispositifs de cadenassage concernant les activités au niveau aqueduc, dans le cadre du contrat accordé à Novem Distribution inc. (CE17 0180 et CG19 0113), majorant ainsi le montant total du contrat de 623 729,76 \$ à 654 141,80 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et arrondissements utilisateurs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1208269001  
80.01 (20.02)

---

#### CM20 0214

**Conclure une entente d'achat contractuelle avec K+S Sel Windsor Ltée, d'une durée de 21 mois, avec une option de renouvellement de 12 mois, pour la fourniture et la livraison de sel (chlorure de sodium) utilisé dans les usines de production d'eau potable Charles-J.-DesBaillets et Atwater pour la désinfection de l'eau - Montant total de l'entente : 1 987 903,31 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18001 (1 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 21 mois avec une option de renouvellement de 12 mois, pour une durée maximale de 33 mois, pour la fourniture et la livraison de sel pour la génération d'hypochlorite de sodium utilisé dans les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Baillets;
- 2- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour une durée de 21 mois, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18001 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Lot	Firme	Montant (taxes incluses)
Sel pour la génération d'hypochlorite de sodium	K+S Sel Windsor Ltée	1 807 184,83 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 180 718,48 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de l'agglomération, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1207100002  
80.01 (20.03)

**CM20 0215**

**Conclure une entente-cadre avec Bureau Veritas Canada (2019) inc. (lot 2 : 811 857,79 \$), pour une période de 36 mois, prévoyant une période de prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande d'un service d'analyses externes en laboratoire - Montant estimé de l'entente : 933 636,46 \$, taxes et variations de quantités incluses - Appel d'offres public 20-17881 (2 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, par laquelle Bureau Veritas Canada (2019) inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 2, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services d'analyses externes en laboratoire, pour une somme maximale de 811 857,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17881;
- 2- d'autoriser une dépense de 121 778,67 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1204982001  
80.01 (20.04)

---

**CM20 0216**

**Accorder un soutien financier de 572 473,40 \$ à l'Institut de recherche en biologie végétale de Montréal pour la réalisation de la phase II du banc d'essai en phytoremédiation, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 572 473,40 \$ à l'Institut de recherche en biologie végétale (IRBV) pour la réalisation de la phase II du banc d'essai en phytoremédiation pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1196814002  
80.01 (20.05)

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CM20 0217

**Exercer la première prolongation et autoriser une dépense additionnelle estimée à 285 669,30 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison sur demande de pièces de béton pour aqueducs et égouts, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec St-Germain Égouts et Aqueducs inc. (CG17 0073), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 931 745,90 \$ à 1 245 982,13 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations des quantités, soit 28 566,93 \$, portant ainsi le montant total à 314 236,23 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la première option de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 285 669,30 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison sur demande de pièces de béton pour aqueducs et égouts, pour la période d'avril 2020 à mars 2021, dans le cadre du contrat accordé à St-Germain Égouts et Aqueducs inc (CG17 0073), majorant ainsi le montant total de 931 745,90 \$ à 1 245 982,13 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 28 566,93 \$, taxes incluses, à titre de variations de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1208316001  
80.01 (20.06)

---

#### CM20 0218

**Conclure une entente-cadre avec Dumoulin & Associés Réparations de béton limitée pour effectuer divers travaux d'injection de fissures dans le béton, de réparation de surface de béton et de réparation de joints de dilatation dans les diverses installations de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, pour une période de 36 mois, sans possibilité de prolongation - Montant estimé de l'entente : 722 520,30 \$, taxes, contingences, variations des quantités et incidences incluses - Appel d'offres public 10337 (3 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, par laquelle Dumoulin & Associés Réparations de béton limitée, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services pour effectuer divers travaux d'injection de fissures dans le béton, de réparation de surface de béton et de réparation de joints de dilatation dans les diverses installations de la direction de l'eau potable du Service de l'eau, pour une somme maximale de 532 707,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10337;
- 2- d'autoriser une dépense de 79 906,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 79 906,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 30 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1208452001  
80.01 (20.07)

---

#### **CM20 0219**

**Accorder un contrat à Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) ltée pour le service de chargement des matières résiduelles de l'écocentre Saint-Laurent, pour une période de 32 mois, avec possibilité de prolongation d'un an - Dépense de 718 019 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18006 (7 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) ltée, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour le chargement de matières résiduelles à l'écocentre Saint-Laurent, pour une durée de 32 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 718 019 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18006 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1208502001  
80.01 (20.08)

---

**CM20 0220**

**Autoriser la prolongation, pour une période de 12 mois, et autoriser une dépense additionnelle estimée à 869 527,18 \$, taxes incluses, de l'entente-cadre conclue avec Location Discount (23137292 QC inc.) pour la location à court terme de camionnettes à l'usage de toute la Ville et les services corporatifs (CG18 0178)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la prolongation pour une période de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle estimée à 869 527,18 \$, taxes incluses, pour la location à court terme de camionnettes à l'usage de toute la Ville et les services corporatifs, de l'entente conclue avec Location Discount (23137292) (CG18 0178);
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements de la Ville de Montréal et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1208528002  
80.01 (20.09)

---

**CM20 0221**

**Accorder un contrat à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour des frais de report et de construction, dans le cadre du contrat accordé à Général Électrique du Canada International inc. (CG17 0093), pour la conception et construction du poste de transformation 315 kV/25 kV à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 750 000 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Hydro-Québec, fournisseur unique, un contrat pour des frais de report et de construction, dans le cadre du contrat accordé à Général Électrique du Canada International inc., pour la conception et construction du poste de transformation 315 kV/25 kV à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (CG17 0093), pour une somme maximale de 750 000 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1203438002  
80.01 (20.10)

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM20 0222**

**Accorder un contrat à Ventilation Manic inc., pour l'installation d'une nouvelle unité de climatisation au bâtiment administratif de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 309 832,33 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public SP19002-150798-C (1 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Ventilation Manic inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour l'installation d'une nouvelle unité de climatisation au bâtiment administratif de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 258 193,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP19002-150798-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 51 638,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1203438004  
80.01 (20.11)

---

**CM20 0223**

**Accorder un contrat à Mécanique CNC (2002) inc., pour le remplacement des silencieux sur les systèmes d'épuration des gaz de combustion des cheminées des incinérateurs 2 et 4 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 585 290,80 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public SP19021-137029-C2 (2 soum., 1 seul conforme)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Mécanique CNC (2002) inc., seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour le remplacement des silencieux sur les systèmes d'épuration des gaz de combustion des cheminées des incinérateurs 2 et 4 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 492 387,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP19021-137029-C2;
- 2- d'autoriser une dépense de 92 903,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1203438007  
80.01 (20.12)

---

#### **CM20 0224**

**Accorder un contrat à TechnoRem inc. pour la fourniture de services professionnels en environnement pour l'accompagnement des travaux de réhabilitation environnementale de l'ancienne usine Solutia - Dépense totale de 1 473 617,60 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres publics 19-17923 (3 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à TechnoRem inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels en environnement pour l'accompagnement des travaux de réhabilitation environnementale de l'ancienne usine Solutia aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 281 406,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17923;
- 2- d'autoriser une dépense de 192 210,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1205886001  
80.01 (20.13)

---

#### **CM20 0225**

**Conclure une entente-cadre avec IGF Axiom pour la fourniture d'agents de santé et sécurité sur les chantiers de construction, pour une période de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 943 260,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17897 (2 soum., 1 conforme)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 12 mois, par laquelle IGF Axiom inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels d'agents de santé et sécurité sur les chantiers de construction, pour une somme maximale de 943 260,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17897;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1207231018  
80.01 (20.14)

---

### CM20 0226

**Accorder un contrat à FNX-INNOV inc. pour la fourniture de services professionnels pour le réaménagement de l'avenue des Pins, entre l'avenue du Parc et la rue Saint-Denis, pour une période de quatre ans - Dépense totale de 3 395 538,22 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 19-17954 (5 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à FNX-INNOV Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de quatre ans, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation de l'avant-projet définitif, des plans et devis et de l'assistance durant les travaux relatifs au projet de réaménagement de l'avenue des Pins, entre l'avenue du Parc et la rue Saint-Denis, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 607 716,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17954;
- 2- d'autoriser une dépense de 442 896,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 344 925 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1202891001  
80.01 (20.15)

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM20 0227**

**Accorder un soutien financier maximal de 150 000 \$ à La Fabrique des Mobilités Québec (FABMOBQC), pour initier le projet de valorisation des données en mobilité qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 150 000\$ à l'organisme La Fabrique des Mobilités Québec (FabmobQc), pour initier le projet de valorisation des données en mobilité qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1207598003  
80.01 (20.16)

---

**CM20 0228**

**Approuver un projet d'acte aux termes duquel la Cité de Dorval crée en faveur de la Ville de Montréal, sans considération monétaire, une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique grevant l'emplacement situé au sud du chemin Héron à l'ouest de l'avenue Dorval, dans la Cité de Dorval**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'acte par lequel la Cité de Dorval crée en faveur de la Ville de Montréal une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique sur tout le lot 6 131 766 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 148,1 mètres carrés, située au sud du chemin Héron et à l'ouest de l'avenue Dorval, dans la Cité de Dorval, sans considération monétaire, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

1194501004  
80.01 (20.17)

---

**CM20 0229**

**Accorder un contrat de gré à gré à Tetra Tech QI inc. pour les services de maintenance du système CIDI, pour une durée de trois ans, pour une somme maximale de 948 543,75 \$, taxes incluses / Approuver un contrat de licence et de maintenance avec Tetra Tech QI inc. et un contrat d'entiercement avec Tetra Tech QI inc. et Lavery, De Billy, s.e.n.c.r.l., à cet effet, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (fournisseur unique)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré, à Tetra Tech QI inc. fournisseur unique, pour une période de trois ans commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour les services de maintenance, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 948 543,75 \$, taxes incluses;
- 2 - d'approuver un contrat de licence entre Tetra Tech QI inc. et la Ville, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2020;
- 3 - d'approuver un contrat d'entiercement entre la Ville, Tetra Tech QI inc et Lavery, De Billy, s.e.n.c.r.l., rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2020;
- 4 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées au Service de l'eau à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, tout document y donnant suite;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1193438038  
80.01 (20.18)

---

**CM20 0230**

**Accorder un contrat à Resto Plateau, pour la distribution de nourriture aux détenus, couvrant la période du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 28 février 2022, pour une somme maximale de 260 128 \$, taxes non applicables - Appel d'offres public 19-17932 (1 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire Resto-Plateau, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la distribution de nourriture aux détenus, couvrant la période du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 28 février 2022, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 260 128 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17932;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1195055001  
80.01 (20.19)

---

#### CM20 0231

**Autoriser une dépense additionnelle de 10 702 527,15 \$, taxes incluses, pour le déneigement clé en main, le transport de la neige, la location de machinerie, l'exploitation de lieux d'élimination de la neige et le service de remorquage, majorant ainsi le montant total des contrats de 362 282 084,56 \$ à 372 984 611,70 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 738 803,53 \$, taxes incluses, pour des contrats de service de remorquage en déneigement, majorant ainsi le montant total des contrats de 2 696 755,52 \$ à 4 435 586,06 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1206320002  
80.01 (20.20)

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM20 0232****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Complexe Enviro Connexions pour le traitement par compostage de 45 000 tonnes de résidus verts (15 000 tonnes par année), avec retour de 18 000 tonnes de compost mature, pour une période de 36 mois, plus deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 3 787 277 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17972 (1 soum.) / Autoriser un virement budgétaire de 193 065 \$ en 2020 en provenance des dépenses contingentes de compétence d'agglomération / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 207 763 \$ par année de 2021 à 2023**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Complexe Enviro Connexions, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de valorisation de résidus verts par compostage et retour de compost mature, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 787 277 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17972;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 193 065 \$ au net, en provenance des dépenses contingentes, de compétence d'agglomération, vers le budget de fonctionnement 2020 du Service de l'environnement;
- 4- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 207 763 \$ par année de 2021 à 2023;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1208260001  
80.01 (20.21)

**CM20 0233****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Loïselle inc, pour des travaux de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage, de pistes cyclables et de feux de circulation dans la rue Peel, de la rue Notre-Dame au boulevard René-Lévesque Ouest - Dépense totale de 30 771 307,91 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 412411 (4 soum.) / Autoriser un budget de revenus de 223 862,32 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de la STM intégrés au contrat pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par la STM en vertu de l'entente / Autoriser un budget de revenus de 297 574,99 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell intégrés au contrat pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente / Autoriser un budget de revenus de 836 843,24 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux d'Énergir intégrés au contrat pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Loïselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel, de la rue Notre-Dame au boulevard René-Lévesque Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 24 333 333,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 412411;
- 3 - d'autoriser une dépense de 2 527 467,79 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 3 910 506,84 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - d'autoriser un budget de revenus de 223 862,32 \$, taxes incluses (contrat entente : 203 511,20 \$ + contingences : 20 351,12 \$), pour les travaux de la Société de transport de Montréal (STM) intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par la STM en vertu de l'entente;
- 6 - d'autoriser un budget de revenus de 297 574,99 \$, taxes incluses (contrat entente : 270 522,72 \$ + contingences : 27 052,27 \$), pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 7 - d'autoriser un budget de revenus de 836 843,24 \$, taxes incluses (contrat entente : 760 766,58 \$ + contingences : 76 076,66 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente;
- 8 - d'approuver un projet d'entente avec la Société de transport de Montréal portant sur la réalisation desdits travaux de reconstruction des infrastructures;
- 9 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1207231008  
80.01 (20.22)

---

## CM20 0234

### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Conclure des ententes-cadres avec Ethnoscop inc. (1 111 486,32 \$) et Arkéos inc. (877 627,17 \$), pour la fourniture de services professionnels pour effectuer diverses études et interventions archéologiques sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour une durée de 36 mois - Montant estimé des ententes : 1 989 113,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17827 (2 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels pour effectuer diverses études et interventions archéologiques sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17827;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Ethnoscop inc.	Contrat n°1	1 111 486,32 \$
Arkéos inc.	Contrat n°2	877 627,17 \$

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1204426001  
80.01 (20.23)

---

#### **CM20 0235**

**Exercer la première option de prolongation, pour la période du 16 mai 2020 au 15 mai 2021 et autoriser une dépense additionnelle estimée à 722 992,03 \$, pour la fourniture sur demande de produits d'entretien, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Produits Sany inc. (CG15 0280), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 4 213 149,69 \$ à 4 936 141,72 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités, soit 108 448,80 \$, portant ainsi le montant total à 831 440,83 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'exercer la première option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense de 722 992,03 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de produits d'entretien ménager sur demande, pour la période du 16 mai 2020 au 16 mai 2021, dans le cadre du contrat accordé à Produits Sany inc. (CG15 0280), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 213 149,69 \$ à 4 936 141,72 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser une dépense de 108 448,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1208719001  
80.01 (20.24)

---

**CM20 0236**

**Autoriser une dépense additionnelle de 214 267,09 \$, taxes incluses, ainsi que trois virements totalisant 138 766,58 \$, taxes incluses provenant de l'enveloppe des incidences vers l'enveloppe des contingences pour des travaux de conduites d'eau et de voirie dans le cadre du contrat accordé à Ali Excavation inc. (CG16 0407), majorant ainsi le montant total du contrat de 353 033,67 \$, soit de 3 767 021,39 \$ à 4 120 055,06 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 214 267,09 \$, taxes incluses, ainsi que trois virements totalisant 138 766,58 \$, taxes incluses, provenant de l'enveloppe des incidences vers l'enveloppe des contingences, pour des travaux de conduites d'eau et de voirie, dans le cadre du contrat accordé à Ali Excavation inc. (CG16 0407), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 767 021,39 \$ à 4 120 055,06 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197231075  
80.01 (20.25)

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM20 0237**

**Autoriser le transfert d'un montant de 54 613,13 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes pour la conception et la surveillance des travaux de réfection des façades, de la toiture et des systèmes électromécaniques du quartier général du Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Beaupré Michaud et associés, architectes inc., NCK inc. et Martin Roy et associés (CG15 0026) majorant ainsi le montant total du contrat de 959 716,42 \$ à 1 014 329,55 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser le transfert d'un montant de 54 613,13 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes pour la conception et la surveillance des travaux de réfection des façades, de la toiture et des systèmes électromécaniques du quartier général du Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Beaupré Michaud et associés, architectes inc., NCK inc. et Martin Roy et associés (CG15 0026), majorant ainsi le montant du contrat de 959 716,42 \$ à 1 014 329,55 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1200805001  
80.01 (20.26)

---

#### **CM20 0238**

**Approuver l'entente entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal, le tout sous réserve de l'approbation de l'entente tripartite 2020 par le gouvernement du Québec / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la subvention attendue de 46 097 208 \$**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'entente entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1208320001  
80.01 (20.27)

---

#### **CM20 0239**

**Autoriser une dépense additionnelle de 3 204 321,84 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en gérance de construction dans le cadre du contrat accordé à la firme POMERLEAU inc. (CG18 0555) majorant ainsi le montant total du contrat de 10 497 184,55 \$ à 13 701 506,39 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 3 204 321,84 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et la mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau inc., majorant ainsi le montant du contrat de 10 497 184,55 \$ à 13 701 506,39 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet de convention de modification numéro 1 entre la Ville de Montréal et Pomerleau inc., à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1197737006  
80.01 (20.28)

---

#### CM20 0240

**Accorder un soutien financier de 280 000 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. afin de contribuer à la mise en oeuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (MCC-Ville) 2018-2021 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 280 000 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. afin de contribuer à la mise en oeuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (MCC-Ville) 2018-2021;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité.

**Dissidences :** M. Dimitrios (Jim) Beis  
M. Michel Bissonnet  
Mme Christine Black  
Mme Karine Boivin-Roy  
Mme Catherine Clément-Talbot  
M. Josué Corvil  
Mme Suzanne Décarie  
Mme Mary Deros  
M. Alan DeSousa

Mme Effie Giannou  
M. Richard Guay  
M. Benoit Langevin  
M. Francesco Miele  
M. Lionel Perez  
M. Dominic Perri  
Mme Chantal Rossi  
M. Marvin Rotrand  
M. Aref Salem  
M. Abdelhaq Sari

1194505001  
80.01 (20.29)

---

#### CM20 0241

**Accorder un soutien financier non récurrent de 450 000 \$ à La Maison de l'innovation sociale, pour une période de quatre ans, soit les années 2020-2023 afin d'assurer la mise en place du « Projet de cohortes ancrées dans la suite du mouvement Je fais Mtl au sein de son programme Incubateur civique » / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 450 000 \$ à la Maison de l'innovation sociale afin d'assurer la mise en place du projet « Cohortes d'incubation civique Je fais Mtl », pour la période 2020-2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1205008001  
80.01 (20.30)

---

#### CM20 0242

**Approuver un projet d'addenda 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le Centre de la montagne et Les amis de la montagne (CG15 0699) prolongeant la durée de la convention, pour une période d'un an, du 1<sup>er</sup> mai 2020 au 30 avril 2021 / Autoriser une dépense de 386 000 \$, majorant ainsi le montant total du soutien financier de 1 930 000 \$ à 2 316 000 \$**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'addenda 1 à la convention entre la Ville de Montréal, le Centre de la montagne et Les Amis de la montagne et accorder un soutien financier de 386 000 \$, majorant ainsi le montant total du soutien financier de 1 930 000 \$ à 2 316 000 \$ (CG15 0699), prolongeant la durée de la convention du 1<sup>er</sup> mai 2020 au 30 avril 2021;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1207540001  
80.01 (20.31)

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM20 0243**

##### **Approuver le rapport annuel des actions et des projets réalisés en 2019 dans le cadre de la planification économique conjointe et de la Stratégie de développement économique 2018-2022**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le rapport annuel des actions et projets réalisés en 2019 dans le cadre de la planification économique conjointe et de la Stratégie développement économique 2018-2022.

Adopté à l'unanimité.

1208432001  
80.01 (30.01)

---

#### **CM20 0244**

##### **Adopter une résolution désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et qui pourront être ainsi acquis aux fins de logement social**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution suivante :

il est résolu :

1 - d'assujettir au droit de préemption, aux fins de logement social, les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

- dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (secteur du « Triangle »), les lots :

2 648 574	2 648 707	2 648 732	2 651 727
2 648 575	2 648 708	2 648 733	2 651 728
2 648 664	2 648 710	2 648 735	2 652 421
2 648 665	2 648 711	2 648 736	
2 648 682	2 648 724	2 648 744	
2 648 702	2 648 727	2 648 749	

- dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, les lots :

1 193 790	2 334 500	2 334 569	2 336 275
1 203 541	2 334 560	2 334 570	3 105 679
1 203 542	2 334 561	2 334 571	3 361 537
1 340 332	2 334 562	2 334 572	3 361 538
1 444 888	2 334 563	2 334 573	3 361 540
1 585 834	2 334 564	2 334 575	3 361 541
2 003 861	2 334 566	2 334 576	3 361 542
2 003 862	2 334 567	2 334 577	
2 003 865	2 334 568	2 334 578	

- dans l'arrondissement du Sud-Ouest, les lots :

1 243 265	1 573 181	1 851 517	2 815 685
1 243 827	1 573 291	1 851 527	2 975 631
1 380 977	1 573 541	2 091 785	4 140 514
1 380 984	1 573 606	2 091 790	4 140 515
1 573 179	1 851 454	2 091 791	
1 573 180	1 851 514	2 815 684	

- dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve le lot : 3 362 830

- dans le PDUES (Plan de développement urbain, économique et social) Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau, les lots :

1 867 972	2 245 916	2 249 855	2 590 440
1 867 973	2 246 657	2 589 394	3 604 064
1 867 974	2 247 284	2 589 537	3 604 065
1 868 773	2 249 346	2 589 538	3 604 066
2 245 874	2 249 603	2 589 539	3 610 860
2 245 899	2 249 748	2 589 540	
2 245 907	2 249 853	2 589 541	

- dans l'arrondissement de Verdun (secteur Hickson-Dupuis), les lots :

1 154 078	1 154 389	1 154 393	1 154 397
1 154 079	1 154 390	1 154 394	1 154 398
1 154 080	1 154 391	1 154 395	1 154 401
1 154 140	1 154 392	1 154 396	

– dans l'arrondissement de Ville-Marie, les lots :

1 064 407	1 338 869	1 424 819	2 339 880
1 065 651	1 338 897	1 425 215	3 361 052
1 066 188	1 338 921	1 425 219	3 361 059
1 179 318	1 338 923	1 852 943	3 361 259
1 179 688	1 338 925	2 160 625	3 361 260
1 179 689	1 340 084	2 160 999	3 361 265
1 179 713	1 340 222	2 161 220	3 361 268
1 179 759	1 340 558	2 161 330	3 361 270
1 180 610	1 341 137	2 161 333	3 361 272
1 180 612	1 423 912	2 161 334	3 362 041
1 180 697	1 423 913	2 162 009	3 362 045
1 180 851	1 423 916	2 162 026	5 097 267
1 180 879	1 424 605	2 162 034	5 097 268
1 180 889	1 424 612	2 162 036	6 031 150
1 181 224	1 424 665	2 162 073	
1 181 812	1 424 693	2 162 074	
1 284 447	1 424 727	2 162 077	
1 284 449	1 424 728	2 162 102	

– dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (secteur Parc-Extension), les lots :

2 245 623	2 245 662	2 248 517
2 245 625	2 248 444	2 248 718
2 245 626	2 248 516	2 248 775

2 - de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet;

La présente résolution prend effet à compter de l'entrée en vigueur du Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social (RCG 20-XXX).

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1198018002  
80.01 (30.02)

---

**CM20 0245**

**Autoriser la signature de la lettre pour non objection en réponse à l'Avis en vertu de l'article 8 (1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* - Construction proposée pour le passage à niveau au point milliaire 141.97 de la subdivision de Saint-Laurent, dans la Ville de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la signature de l'Avis pour non objection en vertu de l'article 8 (1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, pour et au nom de la Ville de Montréal, dans le cadre de la construction proposée pour le passage à niveau au point milliaire 141.97 de la subdivision de Saint-Laurent, dans la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des infrastructures du réseau routier à signer l'Avis de non objection pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

1207211012  
80.01 (30.03)

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Robert Beaudry

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CM20 0246**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Robert Beaudry

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) ».

Adopté à l'unanimité.

1190025009  
80.01 (42.01)

**CM20 0247**

**Adoption- Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Robert Beaudry

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) ».

Adopté à l'unanimité.

1208716001  
80.01 (42.02)

---

**CM20 0248**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la Place des Nations du parc Jean-Drapeau**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Robert Beaudry

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la Place des Nations du parc Jean-Drapeau », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1202837001  
80.01 (42.03)

---

**CM20 0249**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 065 000 \$ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la plage Jean-Doré du parc Jean-Drapeau**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Robert Beaudry

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 065 000 \$ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la plage Jean-Doré du parc Jean-Drapeau », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1202837002  
80.01 (42.04)

---

**CM20 0250**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 350 000 \$ afin de financer la phase I des travaux de rénovation du Pavillon du Canada du parc Jean-Drapeau**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Robert Beaudry

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 350 000 \$ afin de financer la phase I des travaux de rénovation du Pavillon du Canada du parc Jean-Drapeau », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1202837003  
80.01 (42.05)

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Robert Beaudry

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.06) à 80.01 (42.08) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

À 16 h 17, le leader de la majorité, M. François Limoges, avec le consentement unanime des membres du conseil, reporte l'étude de l'article 80.01 (42.06) à une phase ultérieure.

---

**CM20 0251**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06-053)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Robert Beaudry

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06-053) ».

Adopté à l'unanimité.

1203599002  
80.01 (42.07)

---

**CM20 0252**

**Adoption - Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social**

**Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Robert Beaudry

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social »;
- 2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social ».

Adopté à l'unanimité.

1198018001  
80.01 (42.08)

---

**CM20 0253**

**Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » et de son document d'accompagnement intitulé « Modifications au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie aux fins de conformité au Schéma d'aménagement et de développement modifié de l'agglomération de Montréal » concernant l'affectation du sol du site de la Brasserie Molson-Coors, dans l'arrondissement de Ville-Marie / Approbation de la procédure nécessaire à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé «Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG14-029) » quant à l'affectation du sol sur le site de la Brasserie Molson-Coors, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2- d'adopter le document d'accompagnement ci-joint intitulé : « Modification au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie aux fins de conformité au Schéma d'aménagement et de développement modifié de l'agglomération de Montréal »;
- 3- de demander l'avis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);
- 4- de mandater la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal pour tenir les assemblées publiques de consultation nécessaires sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 5- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de l'agglomération de Montréal de toute assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement, et d'inclure dans l'avis public à publier dans un journal diffusé sur le territoire le résumé prévu au deuxième alinéa de l'article 53.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).

Adopté à l'unanimité.

1200867002  
80.01 (43.01)

---

**CM20 0254**

**Approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930 (brigadiers scolaires), visant à remplir les exigences émanant de la lettre d'intention no. 2**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930 (brigadiers scolaires), visant à remplir les exigences émanant de la lettre d'intention no. 2 (lettre d'intention relative à la création d'un comité ad hoc) au sujet de la « faisabilité de permettre aux brigadiers de se mettre à l'abri lors des intempéries ».

Adopté à l'unanimité.

1208710001  
80.01 (50.01)

---

## **CM20 0255**

### **Nominations de représentants de l'agglomération de Montréal au sein du conseil d'administration de Concertation régionale de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de nommer les personnes suivantes à titre de représentants de l'agglomération de Montréal au sein du conseil d'administration de Concertation Montréal :

Mme Cathy Wong, conseillère de la Ville, arrondissement de Ville-Marie;

Mme Suzie Miron, conseillère de la Ville, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;

Mme Valérie Patreau, conseillère de l'arrondissement d'Outremont;

Mme Younes Boukala, conseiller de l'arrondissement de Lachine;

Mme Christina Smith, mairesse de la Ville de Westmount;

- 2 - de renouveler le mandat des personnes suivantes au sein du conseil d'administration de Concertation Montréal :

Mme Karine Boivin Roy, conseillère de la Ville, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;

M. Richard Deschamps, conseiller de la Ville, arrondissement de LaSalle.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1200191001  
80.01 (51.01)

---

**CM20 0256**

**Nommer Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord et M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district de Marie-Clarac, à titre de membres d'office non votants au conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Montréal-Nord pour les années 2020-2021**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement Montréal-Nord et M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac, à titre de membres d'office non votants au Conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Montréal-Nord pour 2020-2021.

Adopté à l'unanimité.

1207408001  
80.01 (51.02)

---

**CM20 0257**

**Nomination au conseil d'administration de l'Administration portuaire de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer M. Oumar Diallo au conseil d'administration de l'Administration portuaire de Montréal, pour une période de deux ans, débutant le 26 mars 2020, en remplacement de M<sup>e</sup> Éric Simard.

Adopté à l'unanimité.

1202988001  
80.01 (51.03)

---

À 16 h 23, le président d'assemblée cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole et soulève un point de règlement pour statuer sur le report de l'article 80.01 (42.06) à une phase ultérieure.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, informe le chef de l'opposition officielle que le report de l'article 80.01 (42.06) est pour permettre aux membres du conseil de délibérer sur le point.

Le président d'assemblée cède la parole au leader de la majorité pour la poursuite de l'ordre du jour.

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM20 0258**

**Accorder un contrat à la Société des Amis du Biodôme pour la gestion administrative et financière des camps de jour Espace pour la vie, incluant le service de garde, pour la saison 2020, pour une somme maximale de 230 000 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 318 832 \$ équivalent aux recettes estimées**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020 par sa résolution CE20 0289;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et la Société des Amis du Biodôme, pour la gestion administrative et financière des camps de jour Espace pour la vie, incluant le service de garde, pour une somme maximale de 230 000 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses de 318 832 \$ et un budget additionnel de revenus de 318 832 \$, équivalent aux recettes estimées des camps de jour;
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.01 1193815003

---

#### **CM20 0259**

**Accorder un contrat à Lanco aménagement inc. pour la stabilisation de berges et l'exécution de travaux de réfection au parc de la Promenade-Bellerive - Dépense totale de 691 886,79 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 18-6278 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020 par sa résolution CE20 0295;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Lanco aménagement inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de stabilisation de berges et des travaux de réfection au parc de la Promenade-Bellerive, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 567 068,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-6278;

- 2- d'autoriser une dépense de 85 060,23 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 39 758,36 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1196496001

---

#### **CM20 0260**

**Exercer la première option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle estimée à 874 764,29 \$, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Peintures Ennis Canada ULC (CM17 0457), pour la fourniture et la livraison, sur demande, de peinture destinée au marquage routier, majorant ainsi le montant total du contrat de 4 117 709,14 \$ à 4 992 473,43 \$**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020 par sa résolution CE20 0291;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la première option de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 874 764,29 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de peinture destinée au marquage routier, pour une période de 12 mois, dans le cadre du contrat accordé à Peintures Ennis Canada ULC (CM17 0457), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 117 709,14 \$ à 4 992 473,43 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1204983001

---

#### **CM20 0261**

**Accorder un contrat à Atera Enviro inc. pour l'acquisition d'électrodes PT-435 pour l'appareil Palintest SA-1100 afin d'analyser la concentration de plomb dans l'eau, pour la période de mars 2020 à octobre 2022 - Dépense totale de 1 867 492,94 \$, taxes et variation de quantités incluses - Appel d'offres public AO 20-18003 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020 par sa résolution CE20 0297;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Atera Enviro inc, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour l'acquisition d'électrodes PT-435 pour l'appareil SA-1100 pour l'analyse de la concentration du plomb dans l'eau, pour la période de mars 2020 à octobre 2022, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 623 906,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public AO 20-18003;

- 2- d'autoriser une dépense de 243 586,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1208696002

---

#### **CM20 0262**

**Exercer l'option de prolongation de six mois et autoriser une dépense additionnelle de 210 080,11 \$, taxes incluses, pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2020, pour le service d'agence de gardiennage et autres services connexes à la Cité des Hospitalières, dans le cadre du contrat accordé à Groupe de Sécurité Garda SENC (CE19 0451), majorant le montant du contrat de 385 307,25 \$ à 595 387,36 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020 par sa résolution CE20 0294;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 210 080,11 \$, taxes incluses, pour le service d'agence de gardiennage et autres services connexes à la Cité des Hospitalières, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 30 septembre 2020, dans le cadre du contrat accordé à Groupe de Sécurité Garda SENC (CE19 0451), majorant le montant total du contrat de 385 307,25 \$ à 595 387,36 \$ taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1208694001

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM20 0263**

**Accorder un contrat à Tisseur inc. pour le remplacement des deux ponts d'étagement du boulevard de L'Île-des-Sœurs, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 9 544 320,89 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 426710 (8 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020 par sa résolution CE20 0301;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Tisseur inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exécution des travaux de remplacement des deux ponts d'étagement du boulevard de L'Île-des-Sœurs (projet 17-21), dans l'arrondissement de Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 162 418,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 426710;
- 2- d'autoriser une dépense de 979 490,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 402 412,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1197000005

---

#### **CM20 0264**

**Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement PIQA de la Congrégation, pour une somme maximale de 335 278,22 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020 par sa résolution CE20 0302;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement du Programme d'intervention dans les quartiers anciens (PIQA) de la Congrégation (projet de l'entente 83-89), pour une somme maximale de 335 278,22 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1200025001

---

#### **CM20 0265**

**Autoriser la cession de l'entente entre la Ville de Montréal et la firme DAScom inc. pour l'utilisation du mobilier urbain en lien avec l'exploitation d'un réseau de télécommunications sans fil, à la firme APTUM Technologies inc., pour le reste de l'entente et selon les mêmes termes et conditions / Approuver un projet de convention de cession à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020 par sa résolution CE20 0309;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser la cession de l'entente entre la Ville de Montréal et la firme DAScom pour l'utilisation du mobilier urbain en lien avec l'exploitation d'un réseau de télécommunications sans fil, à la firme APTUM Technologies inc., pour le reste de l'entente et selon les mêmes termes et conditions;
- 2- d'approuver le projet de convention de cession à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1192968008

---

#### **CM20 0266**

**Accorder un soutien financier de 1 881 386 \$ à La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc. pour la rénovation et l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel aux fins d'un centre d'hébergement temporaire pour femmes, dans l'arrondissement de Ville-Marie / Approuver un projet de convention à cet effet / Approuver un projet d'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020 par sa résolution CE20 0326;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une contribution financière de 1 881 386 \$ à l'organisme à La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc. pour la rénovation, l'agrandissement et la transformation d'un bâtiment résidentiel dans l'arrondissement de Ville-Marie, en vue de créer un centre d'hébergement temporaire pour femmes en difficulté ;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
- 3- d'approuver l'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville de Montréal;
- 4- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville de Montréal;
- 5- d'autoriser l'affectation de 1 881 386 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1208441001

---

#### **CM20 0267**

**Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, aux fins d'élargissement de la chaussée, d'une partie du lot 1 984 872 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'angle nord-ouest du boulevard Côte-Vertu et de la rue Latour, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, dans le cadre du projet d'un service rapide par bus (SRB) Côte-Vertu/Sauvé / Autoriser une dépense de 133 335 \$ à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020 par sa résolution CE20 0311;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, aux fins d'élargissement de la chaussée, d'une partie du lot 1 984 872 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'angle nord-ouest du boulevard Côte-Vertu et de la rue Latour, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, dans le cadre du projet SRB Côte-Vertu/Sauvé;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser une dépense de 127 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, pour cette acquisition;
- 4- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.10 1196462005

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM20 0268**

**Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, aux fins de l'élargissement de la chaussée, des parties des lots 3 982 202 et 1 985 006 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés à l'angle nord-ouest du boulevard Côte-Vertu et de la rue Latour, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, ainsi que d'une servitude perpétuelle à des fins d'utilités publiques, sur une partie du lot 1 985 006 et sur une partie du lot 3 982 202 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre du projet d'un service rapide par bus (SRB) Côte-Vertu/Sauvé / Autoriser une dépense de 546 000 \$ à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020 par sa résolution CE20 0312;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, aux fins de l'élargissement de la chaussée, des parties des lots 3 982 202 et 1 985 006 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés à l'angle nord-ouest du boulevard Côte-Vertu et de la rue Latour, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, ainsi que d'une servitude perpétuelle à des fins d'utilités publiques sur une partie du lot 1 985 006 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et sur une partie du lot 3 982 202 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre du projet SRB Côte-Vertu/Sauvé;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;

- 3- d'autoriser une dépense de 520 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, pour cette acquisition;
- 4- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.11 1196462006

---

### CM20 0269

**Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à FNX-INNOV inc., pour une période de 12 mois et 12 jours, du 18 septembre 2019 au 30 septembre 2020, une partie du lot 2 648 738 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 949 mètres carrés, faisant partie du 5010, rue Paré, à des fins de stationnement, pour un loyer total de 35 069,67 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020 par sa résolution CE20 0314;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à FNX-INNOV inc. pour une période de 12 mois et 12 jours, du 18 septembre 2019 au 30 septembre 2020, une partie du lot 2 648 738 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 949 mètres carrés, faisant partie du 5010, rue Paré, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, à des fins de stationnement, pour un loyer total de 35 069,67 \$, taxes et tarif concernant les transactions immobilières inclus, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.12 1195941010

---

### CM20 0270

**Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Positron inc., pour une durée de 12 mois et 12 jours, du 18 septembre 2019 au 30 septembre 2020, une partie du lot 2 648 738 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 127 mètres carrés, faisant partie du 5010, rue Paré, à des fins de stationnement, pour un loyer total de 3 991 \$, auquel s'ajoute le tarif concernant les transactions immobilières de 500 \$**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020 par sa résolution CE20 0315;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Positron inc. pour une durée de 12 mois et 12 jours, débutant le 18 septembre 2019 et se terminant le 30 septembre 2020, une partie du lot 2 648 738 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 127 mètres carrés, faisant partie du 5010, rue Paré, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, à des fins de stationnement, pour un loyer total de 5 163,53 \$, taxes et tarif concernant les transactions immobilières inclus, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.13 1205941001

---

#### CM20 0271

**Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Automobiles Sub-Ham inc., pour une durée de 12 mois et 12 jours, du 18 septembre 2019 au 30 septembre 2020, une partie du lot 2 648 738 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, faisant partie du 5010, rue Paré, à des fins de stationnement d'au plus 20 véhicules, pour un loyer total de 16 147 \$, auquel s'ajoute le tarif concernant les transactions immobilières de 500 \$**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020 par sa résolution CE20 0316;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Automobiles Sub-Ham inc. pour une durée de 12 mois et 12 jours, débutant le 18 septembre 2019 et se terminant le 30 septembre 2020, une partie du lot 2 648 738 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située au 5010, rue Paré, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, à des fins de stationnement d'au plus 20 véhicules, pour un loyer total de 19 139,89 \$, taxes et tarif concernant les transactions immobilières inclus, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.14 1205941002

---

**CM20 0272**

**Approuver le projet d'une deuxième prolongation de bail par lequel la Ville loue de la Société en commandite, 153-155, rue Beaubien Ouest Associés, pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019, des locaux d'une superficie approximative de 1 036,15 mètres carrés, situés au rez-de-chaussée du 6557, avenue de l'Esplanade, à des fins de garage municipal, pour une dépense totale de 751 818,27 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020 par sa résolution CE20 0313;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver la deuxième prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société en commandite, 153-155, rue Beaubien Ouest Associés, pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019, un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 6557, avenue de l'Esplanade, d'une superficie d'environ 1 036,15 mètres carrés, à des fins de garage municipal, moyennant un loyer total de 601 703,27 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la deuxième convention de prolongation de bail;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 150 155 \$, taxes incluses, pour la consommation d'énergie pour toute la durée du terme;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1195323009

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CM20 0273**

**Accorder un soutien financier totalisant la somme de 450 000 \$ à la Fondation Québec cinéma pour les 38<sup>e</sup>, 39<sup>e</sup> et 40<sup>e</sup> éditions des Rendez-vous du cinéma québécois / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020 par sa résolution CE20 0325;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 150 000 \$ annuellement, à l'organisme Fondation Québec cinéma, pour soutenir les 38<sup>e</sup>, 39<sup>e</sup> et 40<sup>e</sup> éditions des Rendez-vous du cinéma québécois, en 2020, 2021 et 2022;

- 2- d'approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1191508006

---

#### **CM20 0274**

**Accorder un contrat à Pépinière Jardin 2000 inc. pour la fourniture et la livraison d'arbres en 2020 et 2021 pour une période de deux ans avec possibilité de deux renouvellements d'un an chacun - Dépense totale de 920 001,21 \$, taxes, contingences et variation des quantités incluses - Appel d'offres public 19-17519 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2020 par sa résolution CE20 0371;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Pépinière Jardin 2000 inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison d'arbres en 2020 et 2021, avec option de renouvellement pour deux périodes de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 736 000,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17519 ;
- 2- d'autoriser un montant de 73 600,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser un montant de 110 400,15 \$, taxes incluses, à titre de variation des quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1208174002

---

#### **CM20 0275**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Demix Construction inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue D'Iberville, de la rue Notre-Dame à la rue Sherbrooke - Dépense totale de 11 014 454,03 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 285401 (6 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2020 par sa résolution CE20 0377;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 - d'accorder à Demix Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduite d'eau secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue D'Iberville, de la rue Notre-Dame à la rue Sherbrooke, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 460 808,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 285401;
- 3 - d'autoriser une dépense de 860 345,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 1 693 300 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.18 1207231004

---

## CM20 0276

### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage, dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 6 598 412,23 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458011 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2020 par sa résolution CE20 0378;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 839 011,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458011;
- 3 - d'autoriser une dépense de 583 901,11 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 175 500 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.19 1207231001

**CM20 0277**

**Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour des travaux de voirie dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Saint-Laurent, de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et de Pierrefonds-Roxboro (PCPR-PRCPR 2020) - Dépense totale de 3 759 500 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458711 (11 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2020 par sa résolution CE20 0379;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent (PCPR - PRCPR 2020), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 245 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458711;
- 2 - d'autoriser une dépense de 324 500 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 190 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1197231082

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CM20 0278**

**Accorder un contrat à De Sousa / 40402077 Canada inc. pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Lachine, de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (PCPR-PRCPR 2020) - Dépense totale de 3 867 575,56 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458721 (11 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2020 par sa résolution CE20 0380;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à De Sousa / 40402077 Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements de Lachine, de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (PCPR-PRCPR 2020), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 367 795,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458721;

- 2 - d'autoriser une dépense de 336 779,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 163 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1197231081

---

#### **CM20 0279**

**Accorder un contrat à Construction Viatek inc. pour des travaux de voirie dans les arrondissements de LaSalle, de Verdun et du Sud-Ouest (PCPR-PRCPR 2020) - Dépense totale de 2 847 970,87 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458712 (9 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2020 par sa résolution CE20 0381;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Construction Viatek inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements de LaSalle, de Verdun et du Sud-Ouest (PCPR-PRCPR 2020), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 474 518,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458712;
- 2- d'autoriser une dépense de 247 451,90 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 126 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1207231003

---

#### **CM20 0280**

**Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Saint-Léonard, d'Anjou, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de Montréal-Nord (PCPR-PRCPR 2020) - Dépense totale de 5 020 406,10 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458722 (9 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2020 par sa résolution CE20 0382;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements de Saint-Léonard, d'Anjou, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de Montréal-Nord (PCPR-PRCPR 2020), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 397 187,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458722 ;
- 2- d'autoriser une dépense de 439 718,73 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 183 500 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1207231002

---

#### **CM20 0281**

**Autoriser une dépense additionnelle de 8 963 696,61 \$, taxes incluses, pour le déneigement clé en main, le transport de la neige, la location de machinerie, l'exploitation des lieux d'élimination de la neige et le service de remorquage, majorant ainsi le montant total des contrats de 359 585 329,03 \$ à 368 549 025,65 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2020 par sa résolution CE20 0402;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 8 963 696,61 \$, taxes incluses, pour des contrats de déneigement clé en main, transport de la neige, location de machinerie et exploitation des lieux d'élimination de la neige, majorant ainsi le montant total des contrats de 359 585 329,03 \$ à 368 549 025,65 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.24 1206320002

---

#### **CM20 0282**

**Approuver un projet d'entente avec Patinage de vitesse Canada afin d'assurer le maintien des équipes canadiennes de patinage de vitesse courte piste à l'aréna Maurice-Richard, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2023 / Autoriser la réception de la somme de 463 708 \$ à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2020 par sa résolution CE20 0387;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et Patinage de vitesse Canada afin d'assurer le maintien des équipes canadiennes de patinage de vitesse courte piste à l'aréna Maurice-Richard pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2023;

- 2- d'autoriser la réception de la somme de 463 708 \$ à cette fin;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1201543001

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 et 20.27 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM20 0283**

**Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Santana Tutino, aux fins d'assemblage et de construction résidentielle, un terrain désigné par les lots 6 179 413 et 6 179 414 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 873,2 mètres carrés, situé entre le boulevard Louis-H.-La Fontaine (Autoroute 25) et la 4<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une somme de 186 000 \$ / Fermer et retirer du domaine public le lot 6 179 414 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2020 par sa résolution CE20 0390;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de fermer et retirer du domaine public le lot 6 179 414 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Santana Tutino, aux fins d'assemblage et de construction résidentielle, un terrain vacant constitué des lots 6 179 413 et 6 179 414 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé entre le boulevard Louis-H.-La Fontaine (Autoroute 25) et la 4<sup>e</sup> Avenue, au sud de la 3<sup>e</sup> Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 873,2 mètres carrés, pour la somme de 186 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1197723007

**CM20 0284**

**Accorder un soutien financier maximal de 235 907 \$ à la Maison de l'innovation sociale (MIS) pour démarrer le projet de Laboratoire d'innovation civique pour l'expérimentation réglementaire qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver le projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2020 par sa résolution CE20 0401;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 235 907 \$ à la Maison de l'innovation sociale, pour démarrer le projet de Laboratoire d'innovation civique pour l'expérimentation réglementaire qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1207598002

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CM20 0285**

**Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2020 de la Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, de la S.I.D.A.C Promenade Masson et de la S.I.D.A.C. Plaza St-Hubert**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020 par sa résolution CE20 0327;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2020 de la Société de développement commercial Petite-Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, la S.I.D.A.C Promenade Masson et de la S.I.D.A.C. Plaza St-Hubert, aux dates et aux heures citées dans le dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1197699007

**CM20 0286**

**Autoriser la conclusion d'ententes en matière de déneigement dans le but d'autoriser l'utilisation d'instruments de mesures optiques, en vertu de l'article 7 du *Règlement sur les poids et mesures* C.R.C., ch. 1605 / Autoriser le Directeur des travaux publics du Service de la concertation des arrondissements à signer ces ententes pour les saisons hivernales 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 pourvu que le document soit substantiellement conforme au projet de lettre joint dans le dossier décisionnel, à l'exception du type d'appareil de mesure**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020 par sa résolution CE20 0330;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser la conclusion d'ententes en matière de déneigement dans le but d'autoriser l'utilisation d'instruments de mesures optiques en vertu de l'article 7 du *Règlement sur les poids et mesures* C.R.C., ch. 1605;
- 2- d'autoriser le directeur des travaux publics du Service de la concertation des arrondissements à signer ces ententes pour les saisons hivernales 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 pourvu que le document soit substantiellement conforme au projet de lettre joint dans les pièces jointes à l'exception du type d'appareil de mesure.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1206320001

---

**CM20 0287**

**Adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2020 de l'Agence de mobilité durable / Autoriser l'affectation de 2 992 000 \$ provenant du surplus accumulé non affecté de compétences locales**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020 par sa résolution CE20 0336;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2020 de l'Agence de mobilité durable;
- 2- d'autoriser l'affectation de 2 992 000 \$ provenant du surplus accumulé non affecté de compétences locales;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. Dimitrios (Jim) Beis  
M. Michel Bissonnet  
Mme Christine Black  
Mme Karine Boivin-Roy  
Mme Catherine Clément-Talbot  
M. Josué Corvil  
Mme Suzanne Décarie

Mme Mary Deros  
M. Alan DeSousa  
Mme Effie Giannou  
M. Richard Guay  
M. Benoit Langevin  
M. Francesco Miele  
M. Lionel Perez  
M. Dominic Perri  
Mme Chantal Rossi  
M. Marvin Rotrand  
M. Aref Salem  
M. Abdelhaq Sari

30.03 1208480002

---

#### **CM20 0288**

##### **Approuver la prolongation des heures d'admission des disquaires lors de la Journée des disquaires, le 18 avril 2020, jusqu'à minuit**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2020 par sa résolution CE20 0405;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la prolongation des heures d'admission des disquaires lors de la Journée des disquaires, le 18 avril 2020, jusqu'à minuit.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1207796003

---

#### **CM20 0289**

##### **Adopter une résolution de contrôle intérimaire visant à limiter les hauteurs et les densités dans l'arrondissement de Ville-Marie**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2020 par sa résolution CE20 0415;

Il est proposé par M. François Limoges

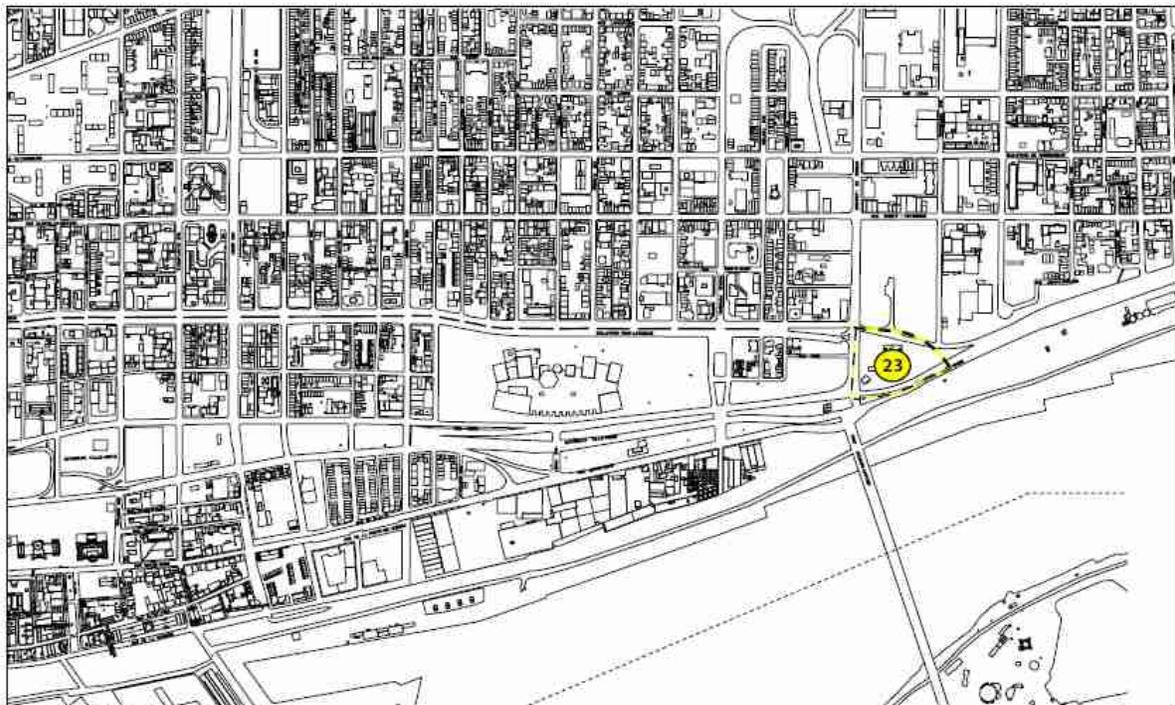
appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter une résolution de contrôle intérimaire visant à interdire toute nouvelle construction et tout agrandissement d'un bâtiment dans les secteurs visés sur les cartes jointes en annexe A et B à la présente résolution;
- 2- de permettre, malgré ce qui précède, toute construction et tout agrandissement d'un bâtiment :
  - dont la hauteur n'excède pas celle indiquée sur les cartes intitulées « Plan des hauteurs – partie 1 » et « Plan des hauteurs – partie 2 », jointes en annexe A à la présente résolution;
  - dont la densité n'excède pas celle indiquée sur la carte intitulée « Plan des densités » jointe en annexe B à la présente résolution;
- 3- de prévoir qu'un permis ou un certificat d'autorisation visant toute construction ou tout agrandissement d'un bâtiment dans les secteurs visés sur les cartes jointes en annexe A et B à la présente résolution ne peut être délivré qu'en conformité aux exigences de celle-ci;

- 4- de prévoir que la présente résolution s'applique uniquement aux nouvelles constructions et aux agrandissements de bâtiments permis en vertu d'un règlement, d'une résolution ou de toute autre autorisation relevant du conseil d'arrondissement.

ANNEXE A  
PLAN INTITULÉ « PLAN DES HAUTEURS – PARTIE 1 »



Annexe A - Plan des hauteurs - partie 1

— Limite du secteur  
visé



Hauteur maximale en mètres

ANNEXE A  
PLAN INTITULÉ « PLAN DES HAUTEURS – PARTIE 2 »



Annexe A - Plan des hauteurs – partie 2

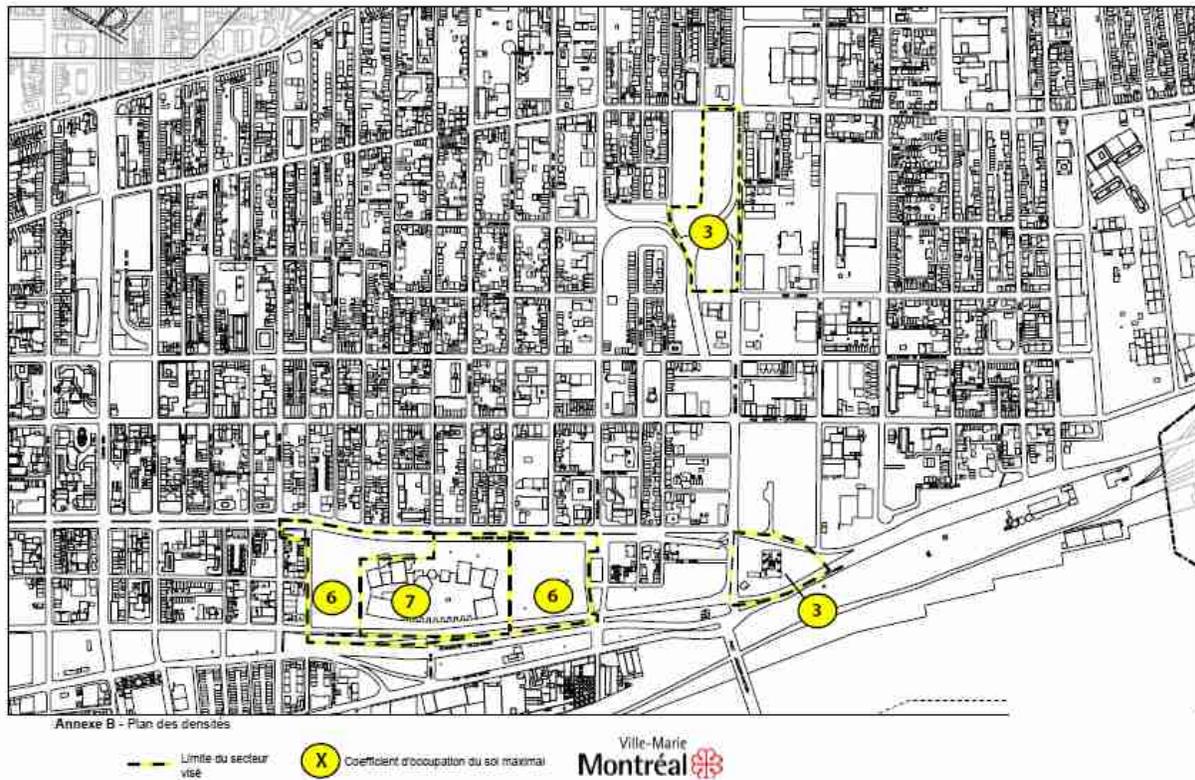
— Limite du secteur visé      X Hauteur maximale en mètres



---

ANNEXE B  
PLAN INTITULÉ « PLAN DES DENSITÉS »

---



Adopté à l'unanimité.

30.05 1200867001

---

À 17 h 03, le président d'assemblée cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité prend la parole et propose de poursuivre les travaux au-delà de 17 h, afin de terminer l'étude des points inscrits à l'ordre du jour et de respecter les recommandations de la Direction de la santé publique concernant la pandémie du coronavirus (COVID-19).

La proposition est agréée.

À 17 h 04, le président d'assemblée suspend la séance du conseil pour cinq minutes afin qu'il puisse prendre une pause.

À 17 h 10, le conseil reprend ses travaux et le président d'assemblée invite le leader de la majorité à la poursuite de l'ordre du jour.

---

**CM20 0290**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'outils de collecte des matières organiques**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil municipal, du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'outils de collecte des matières organiques », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1192621002

---

**CM20 0291**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant l'occupation du bâtiment situé sur le lot 5 369 162 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil municipal, du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du bâtiment situé sur le lot 5 369 162 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1194039016

---

**CM20 0292**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 13 670 000 \$ afin de financer les travaux de réfection des infrastructures souterraines et de réaménagement du domaine public dans le cadre du Programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles - Pôle du Quartier latin**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil municipal, du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 670 000 \$ afin de financer les travaux de réfection des infrastructures souterraines et de réaménagement du domaine public, dans le cadre du programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles - Pôle du Quartier latin », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1201009002

---

**CM20 0293**

**Avis de motion et dépôt - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 64<sup>e</sup> Avenue, entre la 2<sup>e</sup> Rue et la 3<sup>e</sup> Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 64<sup>e</sup> Avenue, entre la 2<sup>e</sup> Rue et la 3<sup>e</sup> Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1194386005

---

**CM20 0294**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 3 200 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 200 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1201081001

---

**CM20 0295**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 48 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement urbain, de réaménagement des intersections et de remplacement des infrastructures souterraines de l'avenue McGill College**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 48 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement urbain, de réaménagement des intersections et de remplacement des infrastructures souterraines de l'avenue McGill College », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1196707002

---

**CM20 0296**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 98 200 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement urbain et de remplacement des infrastructures souterraines sur une partie de la rue Sainte-Catherine Ouest**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 98 200 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement urbain et de remplacement des infrastructures souterraines sur une partie de la rue Sainte-Catherine Ouest », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1206707002

---

**CM20 0297**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 48 492 000 \$ afin de financer les travaux de protection et de développement durable dans les immeubles municipaux**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 48 492 000 \$ afin de financer les travaux de protection et de développement durable dans les immeubles municipaux », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.08 1208244002

---

**CM20 0298**

**Avis de motion et dépôt - Règlement de contrôle intérimaire limitant les hauteurs et les densités dans l'arrondissement de Ville-Marie**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire limitant les hauteurs et les densités dans l'arrondissement de Ville-Marie », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.09 1200867001

---

**CM20 0299**

**Avis de motion et dépôt - Règlement régissant les heures et les jours d'admission dans certains établissements commerciaux montréalais et dans les zones touristiques**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement régissant les heures et les jours d'admission dans certains établissements commerciaux montréalais et dans les zones touristiques », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.10 1207796002

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM20 0300**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01)**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) à l'assemblée du conseil municipal du 24 février 2020 par sa résolution CM20 0169;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) » à l'assemblée du conseil municipal du 24 février 2020 par sa résolution CM20 0169;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2020, par sa résolution CE20 0155;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1190025008

*Règlement 20-004*

---

**CM20 0301**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires réalisées par les sociétés de développement commercial (15-083)**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement établissant le programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires réalisées par les sociétés de développement commercial (15-083) à l'assemblée du conseil municipal du 24 février 2020 par sa résolution CM20 0170;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires réalisées par les sociétés de développement commercial (15-083) » à l'assemblée du conseil municipal du 24 février 2020 par sa résolution CM20 0170;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2020, par sa résolution CE20 0202;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement établissant le programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires réalisées par les sociétés de développement commercial (15-083) »;
- 2- de réserver une somme de 1 700 000 \$ pour la mise en œuvre dudit programme.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1197796009

*Règlement 15-083-1*

---

**CM20 0302**

**Adoption - Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de bâtiments multilocatifs**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057)**

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de bâtiments multilocatifs à l'assemblée du conseil municipal du 24 février 2020 par sa résolution CM20 0171;

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057) à l'assemblée du conseil municipal du 24 février 2020 par sa résolution CM20 0171;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de bâtiments multilocatifs » à l'assemblée du conseil municipal du 24 février 2020 par sa résolution CM20 0171;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057) » à l'assemblée du conseil municipal du 24 février 2020 par sa résolution CM20 0171;

Attendu qu'une copie des règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ces règlements sont détaillés aux règlements et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2020, par sa résolution CE20 0204;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de bâtiments multilocatifs »;
- 2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1198146003

*Règlement 20-005  
Règlement 19-057-1*

---

**CM20 0303**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 36 500 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour le maintien et l'amélioration des feux de circulation et de la gestion de la circulation**

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 36 500 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour le maintien et l'amélioration des feux de circulation et de la gestion de la circulation à l'assemblée du conseil municipal du 24 février 2020 par sa résolution CM20 0172;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 36 500 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour le maintien et l'amélioration des feux de circulation et de la gestion de la circulation » à l'assemblée du conseil municipal du 24 février 2020 par sa résolution CM20 0172;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2020, par sa résolution CE20 0206;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 36 500 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour le maintien et l'amélioration des feux de circulation et de la gestion de la circulation », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1192968010

*Règlement 20-006*

---

**CM20 0304**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036)**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036) à l'assemblée du conseil municipal du 24 février 2020 par sa résolution CM20 0173;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036) » à l'assemblée du conseil municipal du 24 février 2020 par sa résolution CM20 0173;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2020, par sa résolution CE20 0211;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1198146004

*Règlement 14-036-3*

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06, 42.07, 42.08, 42.10 et 42.11 de l'ordre du jour, et de reporter l'étude de l'article 42.09 à une phase ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM20 0305**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037)**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037) à l'assemblée du conseil municipal du 24 février 2020 par sa résolution CM20 0174;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037) » à l'assemblée du conseil municipal du 24 février 2020 par sa résolution CM20 0174;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2020, par sa résolution CE20 0212;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037) ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1198146005

*Règlement 14-037-4*

---

**CM20 0306**

**Adoption - Règlement de contrôle intérimaire limitant les hauteurs dans l'arrondissement de Ville-Marie**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement de contrôle intérimaire limitant les hauteurs dans l'arrondissement de Ville-Marie à l'assemblée du conseil municipal du 24 février 2020 par sa résolution CM20 0175;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire limitant les hauteurs dans l'arrondissement de Ville-Marie » à l'assemblée du conseil municipal du 24 février 2020 par sa résolution CM20 0175;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2020, par sa résolution CE20 0205;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire limitant les hauteurs dans l'arrondissement de Ville-Marie ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1187400005

*Règlement 20-007*

---

**CM20 0307**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest**

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest à l'assemblée du conseil municipal du 24 février 2020 par sa résolution CM20 0176;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest » à l'assemblée du conseil municipal du 24 février 2020 par sa résolution CM20 0176;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2020, par sa résolution CE20 0258;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1196194003

*Règlement 20-008*

---

**CM20 0308**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (19-026)**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (19-026) à l'assemblée du conseil municipal du 24 février 2020 par sa résolution CM20 0178

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (19-026) » à l'assemblée du conseil municipal du 24 février 2020 par sa résolution CM20 0178;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2020, par sa résolution CE20 0253;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (19-026) ».

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

42.10 1208423001

*Règlement 19-026-2*

---

**CM20 0309**

**Adoption - Règlement sur la subvention municipale pour l'adaptation de domicile**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057)**

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur la subvention municipale pour l'adaptation de domicile à l'assemblée du conseil municipal du 24 février 2020 par sa résolution CM20 0179;

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057) à l'assemblée du conseil municipal du 24 février 2020 par sa résolution CM20 0179;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la subvention municipale pour l'adaptation de domicile » à l'assemblée du conseil municipal du 24 février 2020 par sa résolution CM20 0179;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057) » à l'assemblée du conseil municipal du 24 février 2020 par sa résolution CM20 0179;

Attendu qu'une copie des règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ces règlements sont détaillés aux règlements et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2020, par sa résolution CE20 0256;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la subvention municipale pour l'adaptation de domicile »;
- 2 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057) ».

Adopté à l'unanimité.

42.11 1206705001

*Règlement 20-009  
Règlement 19-057-2*

---

À 17 h 24, le leader de la majorité, avec le consentement des membres du conseil, rappelle les articles 42.09 et 80.01 (42.06) afin d'en faire l'étude au même moment.

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.09 et (80.01) 42.06.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM20 0310**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038)**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038) à l'assemblée du conseil municipal du 24 février 2020 par sa résolution CM20 0177;

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) à l'assemblée du conseil municipal du 24 février 2020 par sa résolution CM20 0177;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038) » à l'assemblée du conseil municipal du 24 février 2020 par sa résolution CM20 0177;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) » à l'assemblée du conseil municipal du 24 février 2020 par sa résolution CM20 0177;

Attendu qu'une copie des règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ces règlements sont détaillés aux règlements et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2020, par sa résolution CE20 0254;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 3- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038) »;
- 4- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) ».

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Francesco Miele

d'apporter l'amendement suivant au projet de Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle :

Le paragraphe 4 de l'article 1 du projet de règlement est modifié :

1) par le remplacement du paragraphe b) de la définition de « personne liée » par le suivant :

« le conjoint, le parent, le frère, la sœur ou l'enfant au premier degré de la personne physique déclarée inadmissible; »;

2) par le remplacement du paragraphe d) de cette définition par le suivant :

« d) la personne morale ou la société en nom collectif, en commandite ou en participation qui est contrôlée par le conjoint, le parent, le frère, la sœur ou l'enfant au premier degré de la personne physique déclarée inadmissible; ».

---

Un débat s'engage

---

À 17 h 30, le président d'assemblée, M. Sterling Downey, cède la parole au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, qui exerce le droit de réplique et accepte les amendements.

Le président d'assemblée déclare l'article 42.09, tel qu'amendé, adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.09 1204184001

*Règlement 18-038-1  
Règlement 03-009-12*

---

**CM20 0311**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024)**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle (RCG 18-025)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024) »;
- 2 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle (RCG 18-025) ».

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Francesco Miele

d'apporter l'amendement suivant au projet de Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle :

Le paragraphe 4 de l'article 1 du projet de règlement est modifié :

1) par le remplacement du paragraphe b) de la définition de « personne liée » par le suivant :

« le conjoint, le parent, le frère, la sœur ou l'enfant au premier degré de la personne physique déclarée inadmissible; »;

2) par le remplacement du paragraphe d) de cette définition par le suivant :

« d) la personne morale ou la société en nom collectif, en commandite ou en participation qui est contrôlée par le conjoint, le parent, le frère, la sœur ou l'enfant au premier degré de la personne physique déclarée inadmissible; ».

---

Un débat s'engage

---

À 17 h 30, le président d'assemblée, M. Sterling Downey, cède la parole au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, qui exerce le droit de réplique et accepte les amendements.

Le président d'assemblée déclare l'article 80.01 (42.06), tel qu'amendé, adopté à l'unanimité, et il est

**RÉSOLU**

en conséquence.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 43.01 et 43.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM20 0312**

**Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme des Faubourgs » / Tenue d'une consultation publique**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme des Faubourgs », lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

#### **ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme des Faubourgs »;
- 2- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1200867001

*Règlement P-04-047-209*

---

#### **CM20 0313**

**Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement sur les districts électoraux » aux fins de la tenue de la prochaine élection générale du 7 novembre 2021, le tout conformément aux exigences de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2) »**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur les districts électoraux », lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

**AUTORISATION DE POURSUIVRE LES PROCÉDURES**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser la poursuite des procédures prévues par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* en vue de l'adoption finale du projet de règlement.

---

Un débat s'engage.

---

Le président d'assemblée, M. Sterling Downey, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité soulève un point d'ordre pour demander au conseiller Marvin Rotrand d'axer son intervention uniquement sur le dossier à l'étude.

Ensuite, le président d'assemblée donne respectivement la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, et à la conseillère Émilie Thuillier.

Puis, le président d'assemblée déclare l'article 43.02 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

**Dissidences :** Mme Giuliana Fumagalli  
M. Marvin Rotrand

43.02 1203430001

*Règlement P-20-010*

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 46.01 à 46.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM20 0314**

**Nommer le square du Norseman dans l'arrondissement de Saint-Laurent**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2020 par sa résolution CE20 0419;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer « square du Norseman » l'espace public situé au centre de la boucle formée par la rue William-Longhurst, et constitué du lot 6 271 234 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1204521004

---

**CM20 0315**

**Nommer le passage Albert-Millaire dans l'arrondissement du Sud-Ouest**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2020 par sa résolution CE20 0420;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer « passage Albert-Millaire » le passage public connu par l'appellation usuelle de « passage Denonville » situé dans l'axe de la rue Denonville, entre la rue Briand et le boulevard Monk, et constitué des lots numéros 1 243 281 et 1 243 282 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1204521003

---

**CM20 0316**

**Nommer le boulevard des Tanneries et confirmer les noms des parties prolongées du chemin de la Côte-Saint-Paul et du boulevard Angrignon, dans l'arrondissement du Sud-Ouest**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2020 par sa résolution CE20 0421;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- de nommer « boulevard des Tanneries » le nouveau boulevard situé entre l'intersection des rues Saint-Jacques et Saint-Rémi et de la rue Notre-Dame Ouest;
- de confirmer le nom de la rue Saint-Jacques, entre les rues De Courcelle et Saint-Rémi;
- de confirmer le nom de la rue Notre-Dame Ouest à l'intersection du boulevard des Tanneries;

- de nommer le prolongement du chemin de la Côte-Saint-Paul, entre le boulevard Monk et les voies de l'autoroute 15;
- de nommer le prolongement du boulevard Angrignon au nord-ouest de la rue Saint-Patrick.

Le tout dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

46.03 1194521021

---

#### **Article 65.01**

##### **Motion de l'opposition officielle pour favoriser le covoiturage à Montréal**

Reporté à la séance du conseil municipal du 20 avril 2020. (Voir article 3.01).

---

#### **Article 65.02**

##### **Motion de l'opposition officielle pour diminuer le nombre de nids-de-poule à Montréal**

Reporté à la séance du conseil municipal du 20 avril 2020. (Voir article 3.01).

---

#### **Article 65.03**

##### **Motion de l'opposition officielle demandant que le conseil municipal invite la Vérificatrice générale en séance plénière au sujet de l'audit du rapport préélectoral**

Reporté à la séance du conseil municipal du 20 avril 2020. (Voir article 3.01).

---

#### **CM20 0317**

##### **Motion non partisane visant à réclamer au gouvernement du Québec de légiférer afin que le code de la sécurité routière du Québec permette que les signaux d'arrêt escamotables des autobus scolaires soient équipés de caméras**

Attendu que le conseil municipal a adopté la philosophie Vison zéro afin de réduire les morts et les blessures causées par des accidents, plus particulièrement ceux qui impliquent des piétons;

Attendu que, malgré l'importance de la situation, il arrive trop souvent que des conducteurs ne s'arrêtent pas, comme la loi l'exige, lorsqu'un autobus scolaire à l'arrêt déploie son signal d'arrêt escamotable et allume ses clignotants pour permettre à des élèves de monter ou de descendre, ce qui entraîne parfois des accidents tragiques causant des morts et des blessures évitables;

Attendu que la technologie a évolué et qu'elle permet aux organismes chargés d'appliquer la loi de donner des contraventions à ces contrevenants;

Attendu que, selon la Conférence nationale des législatures d'État, une organisation non gouvernementale américaine, vingt-deux états américains ont adopté des lois visant à intercepter et à punir les automobilistes qui dépassent des autobus scolaires arrêtés en permettant l'installation de caméras à l'extérieur des autobus afin d'enregistrer ces dépassements illégaux;

Attendu qu'en avril 2019, le gouvernement de l'Ontario a été le premier gouvernement provincial à légiférer pour permettre que les signaux d'arrêt escamotables des autobus scolaires de l'ensemble de la province soient équipés de caméras afin d'augmenter la sécurité routière et de réduire les risques courus par les plus vulnérables de tous les usagers de la route;

Attendu que l'installation de caméras sur les signaux d'arrêt escamotables permettrait de poursuivre les contrevenants sans que d'autres témoins aient à se présenter en cour, car les vidéos enregistrées par les caméras seraient considérées comme des preuves admissibles;

Attendu que les exploitants d'autobus scolaires de l'Ontario, dont les membres de l'Independent School Bus Operators Association of Ontario, se sont bien adaptés à l'installation de caméras sur les signaux d'arrêt escamotables et qu'ils recommandent leur utilisation;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Luis Miranda

- 1- que le conseil municipal réclame que le gouvernement du Québec adopte un cadre législatif permettant l'installation de caméras sur les signaux d'arrêt escamotables des autobus scolaires;
- 2- que, conformément au consensus voulant que le fait de dépasser un autobus scolaire dont le signal d'arrêt est déployé et les clignotants allumés constitue une infraction sérieuse au code de la sécurité routière, le conseil municipal réclame l'adoption de mesures législatives pour permettre l'installation de caméras sur les signaux d'arrêt escamotables des autobus scolaires et faire en sorte que les vidéos enregistrées par ces caméras soient considérées comme des preuves admissibles afin que la présence en cour d'un témoin comme le chauffeur de l'autobus scolaire ne soit plus nécessaire;
- 3- que, pour tenir compte de la capacité des caméras à recueillir de grandes quantités de renseignements, le conseil municipal invite le gouvernement du Québec à restreindre la portée d'éventuelles mesures législatives relatives aux caméras installées sur les signaux d'arrêt escamotables des autobus scolaires afin d'assurer le respect du droit à la protection des renseignements personnels des personnes qui figurent sur les enregistrements vidéos mais ne sont pas reconnues coupables d'infraction.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de référer la présente motion à la Commission sur le transport et les travaux publics pour en faire l'étude, conformément au 5<sup>o</sup> paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Le président d'assemblée cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole et indique qu'il est d'accord avec la proposition.

Le président d'assemblée déclare la proposition acceptée, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.04

---

#### **Article 65.05**

#### **Motion imposant un moratoire contre la fusion des postes de police 9 et 11**

Avant présentation, il est proposé par M. Marvin Rotrand et appuyé par M. Luis Miranda de reporter l'article 65.05 à la séance du conseil municipal du 20 avril 2020, conformément au paragraphe 2 de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie inter du conseil municipal* (06-051).

---

**CM20 0318****Motion demandant une consultation publique sur le schéma de couverture de services policiers et des postes de quartier pour l'agglomération de Montréal et un moratoire sur toute fermeture ou fusion de poste de quartier**

Attendu que le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a pris la décision de fermer le poste de quartier (PDQ) 11 de Notre-Dame-de-Grâce et de le fusionner au PDQ 9 de Côte-Saint-Luc sans approbation préalable d'une instance décisionnelle civile de la Ville de Montréal;

Attendu que le SPVM a pris la décision de façon unilatérale de ne pas renouveler le bail se terminant en mars 2020 et de fermer le PDQ 11, plaçant ainsi les élus locaux et la population devant un fait accompli;

Attendu que la décision du SPVM a été prise sans consulter la population, sans consulter le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, sans informer les membres de la Commission sur la sécurité publique ni les membres du conseil municipal;

Attendu que la manière que cette décision a été prise par le SPVM soulève des enjeux de gouvernance liés à l'imputabilité des prises de décisions, la transparence et la surveillance civile du SPVM;

Attendu que cette fusion pourrait résulter en une perte de service de proximité et réduira considérablement l'accès sans rendez-vous à la police pour les citoyens de Notre-Dame-de-Grâce;

Attendu que la fermeture du PDQ 11 signifierait que Notre-Dame-de-Grâce, un quartier de 65 000 résidents, abritant de grandes institutions comme des écoles et des centres de santé, n'aura, pour la première fois, aucun poste de police;

Attendu que la fermeture du PDQ 11 laisserait l'arrondissement de 170 000 personnes, l'une des charges policières la plus importantes à Montréal, avec un seul PDQ, soit le PDQ 26, situé dans la partie nord du district de Snowdon, et qui dessert aussi le territoire de l'arrondissement d'Outremont;

Attendu que depuis la réforme du modèle de police dans les années 1996 par la Communauté urbaine de Montréal, les postes de quartier s'inspirent des principes du concept de la police communautaire;

Attendu que le concept de police communautaire se base notamment sur la notion de responsabilité géographique qui consiste à respecter les limites naturelles des quartiers et à définir le profil de chaque quartier lors de la division des territoires des PDQ afin de faciliter les rapprochements et partenariats policiers-citoyens;

Attendu que le profil sociodémographique et les besoins en sécurité publique entre Côte-Saint-Luc, Montréal-Ouest, Hampstead et Notre-Dame-de-Grâce est dissemblable;

Attendu que le SPVM a déjà sommé de reculer sur les décisions de fusion et de fermeture de postes de quartier devant le soulèvement populaire comme par exemple dans le cas des postes de quartier 49 et 45, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

Attendu qu'en 2007, une consultation publique de la Commission sur la sécurité publique sur le nouveau schéma de couverture de services policiers pour l'agglomération de Montréal a émis une recommandation à l'effet de maintenir les PDQ 9 et 11 étant donnée l'opposition des villes liées et des élus locaux;

Attendu que la Commission de la sécurité publique a fait le choix lors de la consultation publique en 2007 de recommander que le PDQ 11 soit relocalisé dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce (lieu central et accessible) puisque ce secteur sollicitait statistiquement plus de services;

Attendu que l'Administration envisage la tenue d'une séance publique de la Commission sur la sécurité publique portant sur le Plan d'organisation policière, dont notamment le plan d'intégration des postes de quartier après que la décision a été prise de la fusion des PDQ 9 et PDQ 11;

Attendu qu'il est dans l'intérêt des Montréalais.es qu'il y ait une nouvelle consultation publique sur le schéma de couverture de services policiers;

Il est proposé par Mme Sue Montgomery

appuyé par M. Lionel Perez  
M. Marvin Rotrand

que la Ville de Montréal :

demande au SPVM un moratoire sur toute décision de fermer et de fusionner tout poste de quartier, incluant les postes de quartier 9 et 11;

mandate, dans les plus brefs délais, la Commission sur la sécurité publique de tenir une consultation publique sur le Plan d'organisation policière afin de déterminer le schéma de couverture de services policiers et des postes de quartier pour l'agglomération de Montréal, avant de procéder à d'autres changements audit schéma de couverture.

---

Un débat s'engage.

---

Le président d'assemblée, M. Sterling Downey, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité soulève un point d'ordre pour demander à la conseillère Sue Montgomery d'éviter un récit des événements et de s'en tenir à la présentation de la motion.

Le président d'assemblée remercie le leader de la majorité pour son intervention et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole et donne son accord au point d'ordre du leader de la majorité, en précisant que cela doit être respecté par tous les membres du conseil.

---

Le débat se poursuit.

---

Le président d'assemblée cède la parole au chef de l'opposition officielle.

Le chef de l'opposition officielle soulève une question de privilège et demande au conseiller Marvin Rotrand de retirer les propos suivants : « la conseillère Rosannie Filato ne comprend pas les impacts ».

Le président d'assemblée demande au conseiller Rotrand de retirer les propos cités.

Le conseiller Rotrand acquiesce et retire les propos cités.

Puis, le chef de l'opposition officielle utilise le droit de réplique.

Rejeté à la majorité des voix.

**Dissidences :**

- Mme Valérie Plante
- M. Christian Arseneault
- M. Robert Beaudry
- Mme Caroline Bourgeois
- M. Éric Alan Caldwell
- M. François William Croteau
- M. Benoit Dorais
- Mme Rosannie Filato
- Mme Marianne Giguère
- Mme Christine Gosselin
- Mme Nathalie Goulet
- Mme Laurence Lavigne Lalonde
- M. Pierre Lessard-Blais
- M. François Limoges
- M. Normand Marinacci
- Mme Sophie Mauzerolle
- M. Peter McQueen
- Mme Suzie Miron
- M. Alex Norris
- M. Sylvain Ouellet
- Mme Marie-Josée Parent
- M. Jean-François Parenteau
- M. Hadrien Parizeau
- M. Jocelyn Pauzé
- Mme Magda Popeanu
- M. Luc Rabouin

Mme Micheline Rouleau  
M. Richard Ryan  
M. Craig Sauvé  
Mme Anne-Marie Sigouin  
Mme Émilie Thuillier  
M. Philippe Tomlinson  
Mme Maja Vodanovic  
Mme Stephanie Watt  
Mme Cathy Wong

65.06

---

Avant de lever la séance, le président d'assemblée, M. Sterling Downey, remercie les équipes qui ont permis la tenue de cette séance à huis clos; en particulier le greffier de la Ville de Montréal, M<sup>e</sup> Yves Saindon, qui en a coordonné le bon fonctionnement, l'équipe des techniciens pour l'acoustique, l'équipe de l'entretien de l'hôtel de ville et toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette assemblée dans des circonstances exceptionnelles. Il termine en souhaitant le bien-être de tous.

À 18 h 45, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président d'assemblée déclare l'assemblée levée.

---

Sterling Downey  
PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

---

Yves Saindon  
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Valérie Plante  
MAIRESSE

**ANNEXE**

L'ensemble des questions reçues par écrit par le public ont été déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.